

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 10 de l'ordre du jour

CX/PR 16/48/14  
Mars 2016

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

48<sup>e</sup>Session  
Chongqing, République populaire de Chine, 24-30 avril 2016

### ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER ET DES LISTES DE PESTICIDES DU CODEX À EXAMINER EN PRIORITÉ

(préparé par l'Australie)

#### A. CALENDRIER ET LISTES DES PRIORITÉS 2017-2021

1. La Table des matières de l'Annexe indique la place de chaque élément du calendrier et des listes de pesticides CCPR à examiner en priorité (Tableaux 1-4) comme il est spécifié dans les «Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides» dans le Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius.
2. Le texte en caractères rouges indique les amendements apportés au calendrier et aux listes des priorités en fonction des observations reçues depuis la trente-huitième session de la Commission du Codex Alimentarius qui a approuvé les travaux en cours concernant l'établissement des priorités, comme mentionné dans le rapport de la quarante-septième session du CCPR (REP15/PR, Annexe XII). Tous les efforts sont faits pour enregistrer soigneusement les propositions avancées durant cette période. Comme il s'agit d'un document de travail, au cas où des erreurs seraient détectées, des amendements pourraient être apportés dans les plus brefs délais.
  - a) Pour certains composés, des informations incohérentes ont été reçues de différentes sources. Ceux-ci comprennent le fosétyl-Al et le fenpyroximate. Par conséquent, il peut y avoir certaines informations présentées dans les tableaux et les graphiques qui ne reflètent pas avec exactitude la contribution des membres particuliers. Les membres et les observateurs sont requis de contrôler leurs entrées dans les tableaux et les graphiques soigneusement pour tout changement effectué depuis la distribution de REP15/PR.
3. Le calendrier CCPR 2016 des évaluations de la JMPR est clos et est présenté à ce stade pour référence uniquement. Il convient cependant de signaler que le Membre intéressé a demandé le retrait de la proposition pour MCPB et le report de l'évaluation du norflurazon en 2018. Ces évaluations seront remplacées par les deux composés de réserve, le pinoxaden et le cyclanilprole.
4. Pour faciliter l'examen du calendrier pour 2017, le calendrier CCPR des évaluations de la JMPR proposé est extrait des Tableaux 1 et 2A. On dénombre dans le calendrier neuf composés proposés pour une nouvelle évaluation, 41 composés inscrits au titre de nouvelles utilisations et autres évaluations et cinq composés pour une réévaluation périodique. **La charge de travail prévue dépasse les ressources dont la JMPR dispose actuellement.**
5. La liste prioritaire CCPR 2018 pour les évaluations de la JMPR comme il est indiqué dans les Tableaux 1 et 2A comprend 11 composés proposés pour une nouvelle évaluation, 22 composés proposés au titre de nouvelles utilisations et autres évaluations et huit composés proposés pour une réévaluation périodique. **La charge de travail prévue dépasse les ressources dont la JMPR dispose actuellement.**
6. Le Tableau 1 présente la liste prioritaire CCPR 2018-2019 des évaluations de la JMPR.
7. Le Tableau 2A comprend les listes des priorités pour des réévaluations périodiques en 2018 (neuf composés), 2019 (sept composés), 2020 (six composés) et 2021 (cinq composés). Tous les composés recensés, à l'exception du métalaxyl répondent à la «règle des 15 ans», la majorité étant proposés pour

une réévaluation périodique rendue nécessaire par les préoccupations de santé publique. Au moins 50 pour cent des composés ne sont appuyés ni par un pays membre ni par un fabricant.

8. Le Tableau 2B énumère 20 composés qui répondent à la «règle des 15 ans» mais qui n'ont pas encore été proposés pour évaluation.
9. Une compilation des homologations nationales pour les composés figure aux Tableaux 2A et B.
10. Le Tableau 3 contient un enregistrement de toutes les réévaluations périodiques (passées, présentes et futures).
11. Le Tableau 4 indique les combinaisons produit chimique/produit pour lesquelles la BPA spécifique n'est plus appuyée.

#### **B. CHARGES DE TRAVAIL ET RESSOURCES DE LA JMPR**

12. La charge de travail prévue associée au calendrier CCPR 2017 des évaluations de la JMPR dépasse largement les ressources de la JMPR. Ces dernières années, le Secrétariat de la JMPR a indiqué un quota de 11 composés (nouvelle évaluation et réévaluation périodique) pour une évaluation complète avec environ 20 nouvelles utilisations et autres évaluations. Le calendrier 2017 proposé prévoit 14 évaluations complètes et 41 nouvelles utilisations et autres évaluations.

a. Il semble que trois composés doivent être reprogrammés de 2017 à 2018 pour une évaluation complète. Les composés à reprogrammer pourraient comprendre l'isoprothiolane, le quinalphos et le tricyclazole étant donné qu'aucun fabricant ne leur a donné un appui et que le CCPR n'a pas été informé de la disponibilité d'un ensemble de données toxicologiques ni du nombre prévu d'essais de terrain.

**Les pays membres qui proposent de nouvelles substances sont encouragés à fournir l'information requise avant la quarante-huitième session du CCPR48.**

13. Concernant les 41 nouvelles utilisations et autres évaluations, pour 15 composés il n'y a pas d'information sur le nombre d'essais de terrain et deux composés (éthion [34] et hexaconazole [170]) ont été retirés de la liste des pesticides il y a au moins 10 ans. La JMPR s'attend à ce que des données toxicologiques figurent parmi les informations présentées pour l'éthion et l'hexaconazole.

**Les pays membres sont encouragés à fournir l'information requise avant la quarante-huitième session du CCPR.**

14. Toute décision prise par le CCPR concernant les composés reprogrammés inscrits dans le calendrier 2017 proposé sera fondée sur les principes de l'analyse des risques du CCPR.

#### **C. RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES (COMPOSÉS NON APPUYÉS)**

15. 2018: les composés perméthrine [120] et bromopropylate [70] restent non appuyés. Des notifications ont été fournies pendant au moins cinq ans par le Groupe de travail électronique sur les priorités.

**Les pays membres intéressés sont vivement encouragés à fournir des avis sur les composés lors du CCPR48.**

16. 2019: les composés phosphore d'hydrogène (46), ions de bromure [47], oxyde de fenbutatine [109], fénarimol [192] et diméthoate [27] restent sans appui.

À la quarante-septième session du CCPR, le Président du Groupe de travail électronique sur les priorités a avisé que si aucune indication d'appui n'était donnée pour le composé oxyde de fenbutatine d'ici à la prochaine session, il sera recommandé à la quarante-huitième session du CCPR de retirer le composé de la liste des pesticides et de révoquer toutes les CXL.

17. 2020: les composés guazatine [114], diclorane [83], diclofluanide [82] et tolyfluanide [162] restent sans appui.
18. 2021: le composé azinphos-méthyle [02] reste sans appui. Le statut des autres composés candidats à une réévaluation périodique en 2021 n'est pas clair.
19. La question du dépassement du quota établi pour les évaluations de la JMPR devient de plus en plus grave pour les listes des priorités en 2018 et 2019. Huit composés sont inscrits pour une réévaluation périodique en 2018 et six en 2019.
20. **Pour tous les composés programmés et inscrits au Tableau 2A, les membres et les observateurs sont invités à fournir un avis sur les produits appuyés et le nombre d'essais dans les meilleurs délais.**

#### **D. HOMOLOGATIONS NATIONALES POUR LES LISTES DE COMPOSÉS REPRIS DANS LES TABLEAUX 2A ET 2B**

21. On trouvera les homologations nationales actuelles pour les composés aux Tableaux 2A et 2B.

22. À la quarante-septième session du CCPR, le président du Groupe de travail électronique sur les priorités a indiqué qu'il sera recommandé de retirer les composés de la liste des pesticides à la quarante-huitième session du CCPR dans les cas où une homologation nationale pourrait ne pas être identifiée (REP15/PR, par.171-174).

Les composés suivants semblent ne pas avoir d'homologation nationale, de mode d'utilisation nationale approuvé ou qu'il en existe encore des stocks pour le commerce international: bioresmethrine (93), tecnazène (115), diclofluanide (82), et tolyfluanide (162).

Les composés aldicarbe (117) et diclorane [83] ont été notés dans REP15/PR pour inclusion dans ce processus mais deux membres ont depuis informé des homologations en cours.

23. Donc, à ce stade, le retrait de la liste des pesticides des quatre composés précités sera recommandé et toutes les CXL seront révoquées lors du CCPR48.
23. **Tous les États membres sont encouragés à donner des informations pour ce tableau de registration nationale.**

#### **E. PRÉOCCUPATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE**

24. Conformément au processus de proposition de substances décrit dans les Principes d'analyse de risque du CCPR, les membres et les observateurs peuvent exprimer leurs préoccupations de santé publique pour tout composé inscrit sur la liste des pesticides, y compris ceux figurant déjà aux Tableaux 2A et 2B. Chaque proposition devra être appuyée par des données scientifiques. Ces composés seront ajoutés au sous-tableau «préoccupations de santé publique» pour examen par la JMPR.

Sous réserve de la réévaluation par la JMPR et par le Groupe de travail électronique sur les priorités, les composés proposés peuvent être inscrits au Tableau 2A (s'ils n'y sont pas déjà) pour examen par le CCPR et l'inscription éventuelle au calendrier pour une réévaluation périodique. Si un pesticide est ajouté au Tableau 2A en raison de préoccupations de santé publique, un résumé des préoccupations sera inclus dans ce Tableau 2A.

#### **F. ÉQUILIBRE ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES DES NOUVEAUX COMPOSÉS**

25. Le rapport actuel entre les évaluations des nouveaux et des anciens composés est d'approximativement 2:1. Notant le quota de travail du Comité mixte FAO/OMS sur les résidus pesticides (JMPR) de 11-12 par an, les nombres moyens d'évaluations nouvelles et périodiques sont de 8 et 4 respectivement.

26. En réponse à une suggestion récente pour modifier la proportion en faveur d'un nombre augmenté de réévaluations périodiques, il y avait deux courants de pensée afin de déterminer quels critères de priorité devraient être prééminents : la règle de quinze ans ou les inquiétudes relatives à la santé publique. Certains membres pensent que les révisions périodiques doivent avoir lieu dans un délai raisonnable (en se référant à la loi de 15 ans) afin de garantir la prise en compte de la science actuelle.

D'autres membres ont suggéré que la règle des quinze ans constitue simplement un marqueur afin d'attirer l'attention sur les produits chimiques plus anciens, mais au lieu des critères sur la question de la santé publique sur une base scientifique est la raison primaire pour la programmation et la priorisation des préoccupations de santé publique.

27. La plupart des intervenants croient que l'inquiétude actuelle à propos de la liste croissante des composés (maintenant plus de 50) pour laquelle s'applique la "règle de quinze ans" n'est pas nécessairement pertinente. Le sentiment général était que la focalisation de l'attention devrait se porter sur les composés pour lesquels des inquiétudes relatives à la santé publique ont été identifiées comme une question prioritaire dépassant tous les autres critères.. Dans ce cas, il existe 16 composés posant une inquiétude relative à la santé publique programmés ou priorisés pour une révision périodique durant la période 2017-2021. Cela signifie qu'environ 3-4 de ces composés peuvent être révisés chaque année.
28. Néanmoins, si le nombre de nominations pour le nouveau composé diminue dans les années à venir, on aura l'opportunité d'augmenter l'attention sur les produits chimiques plus anciens.
29. **Les membres et les observateurs auront l'opportunité de débattre de ce point plus avant lors du CCPR48.**

## Table des matières

---

<b>CALENDRIER CCPR 2016 DES ÉVALUATIONS DE LA JMPR (CLOS)</b> .....	2
<b>ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS</b> .....	2
<b>NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS</b> .....	5
<b>RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE</b> .....	6
<b>2017 CALENDRIER CCPR DES ÉVALUATIONS DE LA JMPR (PROPOSITION)</b> .....	8
<b>ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS</b> .....	8
<b>NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS</b> .....	10
<b>RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE</b> .....	15
<b>TABLEAU 1: LISTES CCPR DES PESTICIDES À EXAMINER EN PRIORITÉ (NOUVEAUX COMPOSÉS, NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS)</b> .....	17
<b>2018 ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS</b> .....	17
<b>2018 NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS</b> .....	20
<b>2019 ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS</b> .....	22
<b>2019 NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS</b> .....	24
<b>TABLEAU 2A: LISTES DES PRIORITÉS POUR LES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES – 2018-2021</b> .....	24
<b>2018 RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE</b> .....	24
<b>2020 RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE</b> .....	32
<b>2021 RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE</b> .....	36
<b>TABLEAU 2B: LISTE POUR LA RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE (COMPOSÉS INSCRITS DANS LE CADRE DE LA RÈGLE DES 15 ANS MAIS PAS ENCORE PROGRAMMÉS OU INSCRITS)</b> .....	39
<b>HOMOLOGATIONS NATIONALES ACTUELLES POUR LES COMPOSÉS INSCRITS AUX TABLEAUX 2A ET 2B</b> .....	40
<b>TABLEAU 3: ENREGISTREMENT DES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES</b> .....	41

**TABLEAU 4: COMBINAISONS PRODUIT CHIMIQUE/ PRODUIT POUR LESQUELLES LA BPA SPÉCIFIQUE N'EST PLUS APPUYÉE ..... 50****CALENDRIER CCPR 2016 DES ÉVALUATIONS DE LA JMPR (CLOS)****ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS**

<b>TOXICOLOGIE</b>	<b>RÉSIDU</b>	<b>Critère de priorité</b>	<b>Produits</b>	<b>Essais de résidus soumis</b>
Acibenzolar-S méthyle (999) (fongicide) [Syngenta] – Nouvelle-Zélande États-Unis	Acibenzolar-S méthyle	Homologué LMR>LQ	Nouvelle-Zélande - Kiwi États-Unis - Oignon, fraise, fruits à pépins, fruits à noyau, agrumes, légumes feuillus, cucurbitacées, pomme de terre, blé, tomate, banane, chou	Oignon (12), fraise (10), fruits à pépins (21), pêche, abricot (8), légumes feuillus (25) cucurbitacées (25), kiwi (24), pomme de terre (10), blé (15), banane (13), chou (9), tomate (24), agrumes (23)
Cyclaniliprole [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis (999) (insecticide) <b>RÉSERVE 2</b>	Cyclaniliprole	Non homologué jusqu'en mars 2016 LMR > LQ	Pomme de terre; brocoli; chou; verts de moutarde; choux de Bruxelles; chou vert; chou-fleur; soja, sec; soja, graines immatures (avec gousses); tomate; piment; pomme; poire; cerise; pêche; prune; abricot; prune; nectarine; coques d'amande; amande; noix pacane; laitue pommée; laitue à cueillir; épinard; raisin; concombre; melon réticulé; courgette; thé	Pomme de terre (8); brocoli (21); chou (34); verts de moutarde (5); choux de Bruxelles (6); chou vert (4); chou-fleur (8); soja, sec (6); soja, graines immatures (avec gousses) (3); tomate (53); piment (36); pomme (46); poire (16); cerise (17); pêche (24); prune (26); abricot (6); prune (26); nectarine (2); coques d'amande (5); amande (5); noix pacane (5); laitue pommée (9); laitue à cueillir (11); épinard (9); raisin (43); concombre (9); melon réticulé (10); courgette (9); thé (6)
Imazéthapyr BASF – États-Unis (999) (herbicide)	Imazéthapyr	Homologué? Oui LMR > LQ? Oui	Luzerne; canola; trèfle; maïs; lentilles; arachide; pois frais; pois secs; haricots frais; haricots secs; riz; soja; tournesol Canada colza/canola	Luzerne (35); canola (11); trèfle (12); maïs (35); lentilles (10); arachide (12); pois frais (22); pois secs; (26); haricots frais (6); haricots secs (14); riz (19); soja (32); tournesol (5); colza/canola (essais?)
Isofétamide [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis (999) (fongicide)	Isofétamide	Homologué LMR > LQ	Laitue à cueillir; abricot; cerise; pêche; prune; raisin; fraise; amande; canola/colza	Laitue (49); abricot (8); cerise (8); pêche (8); prune (12); raisin (40); fraise (33); amande (5); canola/colza (24)
<del>MCPB [Nufarm] – États-Unis (herbicide) (999)</del>	<del>MCPB États-Unis - Demande de retrait de la proposition</del>	<del>Homologué – Oui LMR &gt; LQ – Non</del>	<del>Pois (frais et secs)</del>	<del>Pois (frais et secs) – 8 essais États-Unis, 8 essais Union européenne</del>

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Norflurazon États-Unis (herbicide) (999) <del>éplacé de 2014</del> Tessenderlo-Kerley Inc.	Norflurazon <b>États-Unis - Demande de renvoi en 2018 par l'auteur de la proposition</b>	Homologué LMR > LQ	Amande; pomme; abricot; asperge; avocat; mûres de ronces; airelle; grosse canneberge d'Amérique; cerise (merise et cerise aigre); groupe des agrumes; graine de coton; raisin; noisette; houblon; nectarine; pêche; arachide; poire; noix pacane; prunes et pruneaux; framboise; soja; noyers	Amande: 7; pomme: 8; abricot: 2; asperges: 6; avocat: 3; mûres de ronce: 1; airelle: 6; grosse canneberge d'Amérique: 5; cerise: 3; agrumes: 8; graine de coton: 10; avellanes: 3; raisins: 14; nectarine: 2; pêche: 4; arachide: 10; poire: 4; noix pacane: 4; prunes: 6; framboise: 6; soja: 22; noyers: 2
Oxathiapiproline [DuPont] – États-Unis (fongicide) (999)	Oxathiapiproline	Homologué LMR > LQ	Raisin; pomme de terre; oignon séché; oignon vert; tomate; poivron; piment; courgette; concombre; melon; courgette; cantaloup; brocoli; chou-fleur; choux cabus; laitue à cueillir; épinard; pois à graines immatures; ginseng; et tabac	Raisin (16); pomme de terre (40); oignon séché (12); oignon vert (5); tomate (37); poivron (12); piment (6); courgette (18); concombre (16); melon (17); courgette (10); cantaloup (12); brocoli (6); chou-fleur (4); choux cabus (10); laitue à cueillir (40); épinard (10); pois à graines immatures (12); ginseng (4); et tabac (6)
Pinoxadène [Syngenta] Suisse (herbicide) (999) <b>RÉSERVE 1</b>	Pinoxadène	Homologué LMR > LQ	Blé; orge	Blé (60); orge (60)
Pendiméthaline (herbicide) BASF – États-Unis (999)	Pendiméthaline	Homologué? Oui LMR > LQ? La plupart	Laitue à cueillir; légumes feuillus du genre Brassica (verts de moutarde; chou vert); luzerne et foin de graminées; légumineuses fraîches/légumes secs; agrumes; fruits à coque d'espèces arborescentes; carotte/autres racines et tubercules; bulbes: oignon séché et oignon vert; asperge; poireaux; céleri, céleri-rave	Légumes feuillus du genre Brassica (chou vert) (7); luzerne (23); foin de graminées (12); légumineuses fraîches/légumes secs (21); agrumes (13); fruits à coque d'espèces arborescentes (5); carotte (16); céleri-rave (9); oignon vert (3); asperge (4); poireaux (7); céleri (11) Données USA: Données États-Unis Laitue à cueillir (9); légumes feuillus du genre Brassica (verts de moutarde (9); foin de graminées (8); agrumes (16); fruits à coque d'espèces arborescentes (23); carotte (10); oignon vert et oignon (13); asperge (6)

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Spiromésifène Allemagne [Bayer CropScience] (insecticide) (999)	Spiromésifène	Homologué LMR > LQ	Légumineuses (haricots/pois (sec; à graine immature, à gousse comestible)); légumes feuillus (laitue pommée, laitue à cueillir, épinard, céleri); légumes du genre Brassica (brocoli, chou, verts de moutarde); légumes racines et tubercules (pomme de terre); légumes fruits (tomate, poivron, piment fort); cucurbitacées (concombre, melon, courgette); légumes secs; (haricots secs, pois secs); céréales (blé, maïs, maïs doux, maïs de grande culture, maïs à éclater); baies (fraises); thé, café, infusions et cacao (thé, café); fruits tropicaux (papaye, fruit de la passion); herbes condimentaires; cultures par assolement (luzerne, orge, avoine, betterave sucrière, légumes bulbeux (ciboule / oignon verts, blé), sorgho, thé indien	Légumineuses (27); légumes feuillus (26); légumes du genre Brassica (21); légumes racines et tubercules (16); légumes fruits (67); cucurbitacées (34); légumes secs (19); céréales (88); baies (16); thé (8), café (10); herbes condimentaires (5); fruits tropicaux (9); cultures par assolement (66); sorgho (12)

**NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS**

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Benzovindiflupyr (261) (fongicide) [Syngenta] - Canada	Petites céréales (blé, orge, avoine, seigle, triticale), canola, raisin, fruits à pépins (pommes et poires), légumes secs, légumes (légumes fruits, cucurbitacées), maïs, coton, arachide, soja (y compris un second examen par la JMPR sur la base du modèle d'utilisation critique des États-Unis), pomme de terre, canne à sucre, topinambour, gingembre, curcuma	Blé (33 essais), orge (21 essais), avoine (extrapolé de l'orge), seigle et triticale (extrapolé du blé), canola (13 essais), raisin (17 essais), fruits à pépins (30 essais pour les pommes et les poires), haricots secs (14 essais), pois secs (10 essais); légumes fruits (tomate (12 essais) et poivrons et piments (9 essais)), cucurbitacées (concombres (6 essais), courgette (5 essais), cantaloup (6 essais), maïs de grande culture, maïs à éclater et maïs doux (36 essais au total), coton (12 essais), arachide (15 essais), soja (23 essais États-Unis), pomme de terre (16 essais), canne à sucre (12 essais), topinambour, gingembre et curcuma (extrapolé de la pomme de terre)
	Bixafène (262) [Bayer CropScience]	Évaluation de suivi de la FAO pour examiner un scénario de cultures alternées	4 études limitées sur les cultures alternées en plein champ
	Buprofézine (173)	Soja (Brésil), basilic (Thaïlande) <del>États-Unis - papaye, avocat</del>	<del>Papaye (3), avocat (4), soja (5), basilic (xx)</del>
	Chlorantraniliprole (230)	États-Unis - Oignons verts (ciboule, échalote); arachide; blé; orge; sorgho	Oignon vert (5); arachide (6); blé (5); orge (3); graine de sorgho (3)
	Deltaméthrine (135) [Bayer CropSciences] - Canada	Colza/canola - LMR>LQ	Colza/canola (13 essais)
	Diméthomorphe (225) [BASF]	Laitue à cueillir- autre BPA	
	Fenpropathrine (185) [Sumitomo]	Pêche, cerise, fruits à pépins - autre BPA	
	Fipronil (202) [BASF]	Basilic (Thaïlande)	Basilic (xx)
Étude sur 90 jours (BSA)	Fluensulfone (265) [Makhteshim]	Carotte, pomme de terre, fraise, légumes du genre Brassica, radis, légumes feuillus japonais, cultures par assolement	Carotte (12), pomme de terre (16), fraise (8), légumes du genre Brassica (17), radis (4), légumes feuillus japonais, (8), cultures par assolement
	Métrafénone (278) [BASF]	Fruits à pépins, fruits à noyau, houblon, melons	Fruits à pépins (18), fruits à noyau (32), houblon (?), melons (25)
	S-Méthoprène (147) États-Unis [Wellmark]	Graine de coton, graine de carthame, graine de lin, graine de tournesol, graine de colza, produit entier	Tournesol (4)
	Penthiopyrade (253) (États-Unis - Demande de reporter les airelles et la grosse canneberge)	Fourrage de maïs, verts de moutarde (BPA alternative) <del>États-Unis - Airelles, grosse canneberge d'Amérique</del>	Airelles (9) et <del>grosse canneberge d'Amérique (7)</del>

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	<b>d'Amérique en 2018)</b>		
	Saflufenacil (251) [BASF] États-Unis	Luzerne; foin/paille/fourrage d'orge et de blé; céréales (utilisations dessiccatives); herbes fourragères; graines de lin; arachide; graines de pavot; graines de sésame; graines de moutarde; carthame; bourrache; caméline; ricin; olive; canne à sucre; grenade; produits animaux	Luzerne (12); céréales (blé 25; orge 15), foin/paille/herbes fourragères (16), arachide (8), [Graines de lin, bourrache, graines de moutarde, graine de pavot, graines de sésame, caméline - extrapolation du canola (16) ], [ricin, carthame - extrapolation du tournesol (12)], olive (4); canne à sucre (9); grenade (4); produits animaux (nouvelles charges alimentaires, pas de nouveaux essais)
Sulfoxaflor (252) [Dow AgroSciences] États-Unis - Ré-évaluation de la toxicité pour le développement sur la base de nouvelles données.	Sulfoxaflor [Dow AgroSciences] – États-Unis Demande de nouvelles LMR, sur la base des nouvelles données de résidus	Maïs (grain); maïs doux; sorgho (grain); ananas; cacao; haricots; riz (grain); avocat Fruits à coque d'espèces arborescentes (États-Unis)	Maïs, de grande culture (15); maïs, doux (9); sorgho (9); ananas (8); cacao (8); riz (12), avocat (5) Fruits à coque d'espèces arborescentes
	Tolfenpyrad (269) [Nihon Nohyaku] – États-Unis	Amandes; noix pacane; pistache; noisettes; noyers; raisin (table); raisin (jus) (si LMR n'est pas incluse dans raisin de table); abricots; prune; pruneaux; pêche; nectarine; cerise; poire; citron; lime; pamplemousse; tangerine (mandarine); oranges; cantaloup; concombres; courgette; potiron; pastèque; piments; tomates; chou; laitue pommée; laitue à cueillir; céleri; épinard; chou-fleur; pommes de terre; graine de coton; et produits d'origine animale correspondants. Fruits à coque (amande, avelines, noix de Brésil, Doubeurre, noix de cajou, châtaignes de chinquapin, noisette, noix de caryer, noix de macadamia, noix de Pécan); Pommes de terre et produits d'origine animale correspondants.	Légumes feuillus du genre Brassica (chou) : Chou (6); chou-fleur (6); graines de moutarde (5); coton (12); Agrumes: Pamplemousse (6); citron (5); orange (12); légumes-fruits, cucurbitacées. (cantaloup (6); concombre (6); courgette (5); Légumes-fruits autres que les cucurbitacées: poivre (9); tomate (12); Baies et autres petits fruits: raisin (12); raisin (1); Légume-feuillu: Laitue pommée (6); laitue à cueillir (6) ; épinard (6) poire (6°) Racines et tubercules: Pommes de terre (16); Légumes-tiges et à côtes: Céleri (6); fruits à noyau: Merise (6), pêche (9), prune (6), pruneau (prune séchée) (2), fruits à coque: Amande (5); pécan (5) Racines et tubercules Pommes de terre (16); Fruits à coque: Amande (5); pécan (5)

### RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
Chlorméquat	Chlorméquat	Céréales; graine de coton; maïs;	Céréales - 64 essais (16 essais pour chacune des	1994	0,05	0,05

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
(15) [BASF] <b>Déplacé de 2015</b> <b>RÉSERVE 2</b>	(15) Régulateur de croissance des plantes	graine de colza; fourrage de maïs; fourrage/paille de céréales; viande; lait; œufs Toutes les CXL sont appuyées	céréales suivantes: blé, orge, avoine et seigle), raisin (8 essais), soja (8 essais), graine de coton (4 essais), pomme de terre (4 essais), oignon (4 essais), viande/lait/œufs		1997	1999
Fenpropimorphe (188) [BASF] <b>RÉSERVE 1</b>	Fenpropimorphe (188) fongicide	Banane; céréales; betterave sucrière; fourrage/paille de céréales; viande; lait; œufs Toutes les CXL sont appuyées	Céréales (56 essais); banane (23); betterave sucrière (8)	1993	0,03 2006	ND
Méthidathion (51)  <b>Pas d'appui du fabricant</b> <b>Formulaire de notification de réserves déposé</b>	Méthidathion (51) insecticide	La substance active a été réévaluée pour ses résidus en 1992 (après avoir été incluse pour la première fois en 1972). Une DrfA a été calculée dans la réévaluation de la toxicologie en 1997. Compte tenu de cette DrfA, plusieurs LMR ne sont pas sûres pour les consommateurs. Aucune réévaluation périodique n'ayant eu lieu depuis 42 ans, il est proposé d'effectuer une nouvelle évaluation.	La JMPR a fixé une DJA de 0,001 mg/kg de poids corporel/jour et une DfrA de 0,01 mg/kg de poids corporel/jour en 1997. Une évaluation des risques a été effectuée en utilisant le modèle PRIMo de l'EFSA comprenant toutes les LMR considérées pertinentes pour le commerce international. La DJA a été dépassée dans 25 régimes alimentaires européens, l'exposition la plus élevée représentant 2 392 pour cent de la DJA. Les principales sources d'exposition se sont avérées être les agrumes, les olives destinées à la production d'huile et le lait. Les agrumes ont dépassé aussi la RdfA (jusqu'à 6 631 pour cent) Un deuxième calcul de l'exposition effectué en éliminant les LMR en vigueur pour les agrumes, les fruits à pépins et les graines de tournesol a montré que la DJA était toujours dépassée pour 5 régimes alimentaires européens (jusqu'à 301 pour cent). Un deuxième calcul de l'exposition effectué en éliminant les LMR en vigueur pour les agrumes, les fruits à pépins et les graines de tournesol a montré que la DJA était toujours dépassée pour 5 régimes alimentaires européens (jusqu'à 301 pour cent). On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: <a href="http://www.efsa.europa.eu/en/efsajourna">http://www.efsa.europa.eu/en/efsajourna</a>	1992	0,00 1 - 1997	0,01 - 1997

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
			<a href="#">/doc/1639.pdf</a> .			
Penconazole (182) [Syngenta] Déplacé à la demande du fabricant <b>DÉPLACÉ DE 2015</b>	Penconazole (182) fongicide	Fruit à pépins; fruit à noyau; raisins; fruits de ronce; baies d'arbuste; fraises; légumes fruits autres que cucurbitacées; légumes fruits cucurbitacées; artichaut (il semble qu'il n'y ait pas d'appui pour les CXL concernant les produits animaux)	Pommes/poires (18); pêche (12); cerises (4); raisin (16); framboise/mûre (4); cassis et groseilles rouges ou vertes (4); groseille à maquereau (4); fraise (29); tomates/aubergines (20); piments (12); concombres/cornichons (24); melons (23); artichauts (8)	1992	0,03 1992	ND
Téflubenzuron (190) [BASF]	Téflubenzuron (190)	Pomme; orange; café; maïs de grande culture; soja; canne à sucre; tournesol; tomate; melon; brocoli; chou-fleur; raisin; papaye - (pas d'appui pour les CXL concernant la prune, la pomme de terre, le chou et les choux de Bruxelles)	Pomme (12); orange (16); café (9); maïs de grande culture (6); soja (5); canne à sucre (5); tournesol (8); tomate (12); melon (8); brocoli (8); chou-fleur (8); raisin (12); papaye (4); mangue (4); concombre (8); cornichon (4); piment doux (4)	1996	0,01 1994	ND

## 2017 CALENDRIER CCPR DES ÉVALUATIONS DE LA JMPR (PROPOSITION)

### ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Bicyclopyrone (999); (herbicide); [Syngenta] – États-Unis	Bicyclopyrone (999)	Homologué; LMR > LQ? Oui	Maïs; orge; blé; canne à sucre; soja	Maïs (29); orge (12); blé (20); canne à sucre (11); soja (20)
Fénazaquine (999) (insecticide) [Gowan] États-Unis Déplacé de 2015 après discussion	Fénazaquine (999)	Homologué LMR > LQ	Luzerne; pomme; abricot; baies; agrumes; coton; cucurbitacées (concombre, melon, courgette, courge, potiron); aubergine; raisin; houblon; nectarine; pêche; poire; piment; ananas; prune; pruneau; fraise; thé; tomate; fruits à coque d'espèces arborescentes; courgette Inde - Thé	Cucurbitacées (concombres 6; cantaloup 6; courgette 5); fruits à noyau (cerise douce 3; cerise acide 3; pêche 9; prune 6); légumes fruits (tomate 12; poivrons 6; piments forts 3); fraise 8; fruits à coque d'espèces arborescentes (noix pacane 5; amande 5); baies (airelles 6; framboise 5); houblon 3, menthe (menthe verte 1; menthe poivrée 4); luzerne 4; maïs (de grande culture, doux) 24; coton 12; haricots (légumineuses à gousse comestible 9; pois et haricots à graine immature écosés 11; haricots et pois écosés séchés 14); raisin 12; avocat 5; agrumes (orange 12; citron 5; pamplemousse 6)

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Fenpyrazamine (999) (fongicide) [Sumitomo Chemical] Japon	Fenpyrazamine	Homologué États-Unis, Union européenne, Japon	[Sumitomo] Amande; abricot; sous-groupe des baies et autres petits fruits, sous-groupe de la grosse canneberge d'Amérique, cerise, concombre, aubergine, ginseng; raisin (de table, de cuve et jus); laitue (pommée et à cueillir); pêche; piments; pistache; prune, fraise, tomate	[Sumitomo] Amande (amandes décortiquées - 7, coques - 7), abricot (8); sous-groupe des baies et autres petits fruits (airelles - 8), sous-groupe de la grosse canneberge d'Amérique (grosse canneberge d'Amérique - 5), cerise (12), concombre (protégé - 8), ginseng (3), raisin (de table, de vinification et jus) (États-Unis - 19), (UE - 16), laitue (pommée et à cueillir) (pommée avec/sans feuilles enveloppantes - 10+10, à cueillir - 10), pêche (12), piments (protégés - 8), prune (12), fraise (24), tomate (protégée - 8)
Isoprothiolane (999) fongicide – Nihon Nohyaku – Inde	Isoprothiolane (999) Inde		Riz Nihon Nohyaku	Riz (6)
Natamycine (999); (Fungistat); [DSM Food Specialties]; États-Unis	Natamycine (999)	Homologué; LMR > LQ? <b>Oui</b>	Champignon; ananas	Champignon (2); ananas (2)
Acide phosphoreux (999) [Nufarm] Australie; Fosétyl d'aluminium [Bayer CropScience] (fongicide) Allemagne	Acide phosphoreux (999) fosétyl d'aluminium	Homologué; LMR > LQ	BCS: Raisins de table et de vinification, fruits à pépins, agrumes, baies et autres petits fruits, avocat, ananas, tomate, piments doux, piments forts, concombre, cornichon, melon, pastèque, laitue pommée, laitue à cueillir, épinard, chou cabus, chou-fleur, houblon, café. Ajouts États-Unis: Agrumes après récolte, fruits à coque d'espèces arborescentes, raisin;	États-Unis: orange navel (5); mandarine (5), citron (5), pamplemousse (5); Valencia (5); amande (5); <b>noyer</b> (5); pistache (5); avocat (5)  Bayer - fosetyl: Raisin de table et de vinification (39), jus de fruit (42), Citrons (46), Baies et autres petits fruits (54), Avocat (10), Ananas (23), Tomate (43), Piments doux (23), Concombre + cornichon, (44), Épinard (15), Melon + pastèque (35), laitue pommée+ laitue à cueillir (40), Tête de chou (28), Chou-fleur (15), Houblon (14), Café (5)
Quinalphos (999) insecticide – Inde	Quinalphos (999) Inde		Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piment fort vert, pois vert, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, épices	

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
			Inde - Thé	
Tricyclazole (999) fongicide - Inde	Tricyclazole (999) Inde		Riz	
Triflumezopyrime (999); Insecticide; DuPont – États-Unis	Triflumezopyrime (999)	Homologué N° attendu en oct. 2016; LMR > LQ (pas encore connu)	Riz	Riz (30 essais de divers pays)

### NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	2,4-D (020) [Dow AgroSciences]	Inde Thé États-Unis - Coton	Thé; Coton (22 au total; 18 États-Unis, 4 Brésil)
	Acéphate (95) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Examen de nouvelles données toxicologiques Données Voir observation	Acétamipride (246) [Nippon Soda]	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé Iran - pistaches	En attente de données d'essais de terrain OBSERVATION: Bien que l'acétamipride ait été récemment réévaluée par la JMPR (2011), on dispose de nouvelles données toxicologiques sur la neurotoxicité pour le développement qui pourrait conduire à un abaissement de la DrfA actuelle (0,1 mg/kg de poids corporel). Dans un avis motivé sur la neurotoxicité pour le développement de l'acétamipride et de l'imidacloprid (décembre 2013), l'EFSA recommande une DrfA quatre fois plus basse de 0,025 mg/kg de poids corporel. Avec cette DrfA plus basse, les CXL pour la pomme, la blette et les agrumes seraient source de préoccupation.
	Azoxystrobine (229) [Syngenta]	L'Indonésie et le Viet Nam: fruit du dragon; Égypte: goyave; Canola, canne à sucre	Fruit du dragon (7); goyave (6); Canola (21) canne à sucre (16)
	Bifenthrine (178) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère,	En attente de données d'essais de terrain

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
		concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé, fraise, mangue	
	Captane (7) (fongicide) [Arysta États-Unis]	Ginseng	Ginseng (3)
<b>REPORTÉ À LA RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE DE 2017</b>	<del>Carbendazime (72) Inde</del>	<del>Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé</del>	<del>En attente de données d'essais de terrain</del>
	Chlorpyrifos (017) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
	Cyprodinil (207) [Syngenta] France	carotte, haricots, à l'exception des fèves et du soja (gousses vertes et graines immatures), céleri, concombre, artichaut goyave, grenade, pomme de terre, amande. Noix pacane	carotte (8), haricots avec gousses (9), céleri (8), concombre (5), artichaut (4), goyave (5), grenade (4), pomme de terre (16), amande (4). Noix pacane (5)
	Diazinon (22) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
	Difénoconazole (224) [Syngenta]	<del>L'Indonésie et le Viet Nam: fruit du dragon; Égypte: goyave; République de Corée: paprika; piment rouge USA: amandes, légumes secs, myrtilles, ginseng, artichaut, pomme, poire, maïs doux, pastèque, café, fraise, riz, agrumes, maïs, haricots secs, pois</del>	<del>Fruit du dragon (7); Guava (6), Paprika (6); piment rouge (6), Amande (5), Haricot sec (10), pois sec (5), lentilles (3), bluets (11), ginseng (4), artichaut (4), pomme (5), poire (4), le maïs sucré (9), pastèque (4), café (4), fraises (9), riz (10) riz(10)</del>
	Diméthoate (27) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé	En attente de données d'essais de terrain
Composé retiré de la liste des pesticides (36-85)	Éthion (34) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé	En attente de données d'essais de terrain <b>OBSERVATION: Ce composé a été retiré de la liste des pesticides (36-85) et toutes les CXL ont été</b>

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
Une CXL pour les épices			<b>révoquées. Un dossier complet de données toxicologiques sera requis.</b>
	Flonicamide (999) Insecticide [Ishihara Sangyo Kaisha] USA	Légumes secs (VD 0070) et légumineuses (VD 0060) États-Unis - Agrumes	Haricot sec (12); pois sec (5); haricot à graine immature (13); pois à graine immature (13) Orange (12); pamplemousse (6); citron (5)
Déplacé de 2016 sur demande	Fénamidone (264) [Bayer CropScience]	verts de moutarde, épinard - BPA alternative	
	Fluxapyroxade (256) [BASF]	Agrumes	Agrumes (13)
	Fluensulfone (265) [Adama]	Raisin, arachide, fruits à coque d'espèces arborescentes, céréales, agrumes	Raisin (12), arachide (12), fruits à coque d'espèces arborescentes (10), céréales (56), agrumes (23)
	Flupyram (243) [Bayer CropScience]	Artichaut, orge, chicorée, agrumes, coton, herbes condimentaires (sèches), houblon, maïs, mangue, arachide, graine de colza, riz, soja, épices, graine de tournesol, blé	Artichaut (4), chicorée (8), agrumes (48), coton (11), herbes condimentaires (sèches) (9), houblon (13), maïs (16), mangue (8), arachide (12), graine de colza (24), riz (8), soja (21), épices (4), graine de tournesol (24), blé et orge (44)
	Flupyradifurone (999) [Bayer CropScience]	Fruits à noyau	Fruits à noyau (40)
Actuellement pas de CXL pour ce composé	Hexaconazole (170)	Inde Thé	Thé <b>OBSERVATION: Ce composé a été retiré de la liste des pesticides en 1978 et toutes les CXL ont été révoquées. Un dossier complet de données toxicologiques sera requis.</b>
	Imidaclopride (206) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé, pistache (Iran)	En attente de données d'essais de terrain
	Imazamox (276), imazapyr (267) [BASF] Australie	Orge	Orge (12)
	Isopyrazam (249) [Syngenta]	tomate, melon, piment, concombre, céréales, graines oléagineuses, arachide, pêche, abricot, fruits à pépins, carottes,	Blé (16), orge (16), colza (16), arachide (4), pêche (4), abricot (4), pomme (16), carotte (16), tomate (16), piments (14), concombre (24), melon (24)
	Isoxaflutole (268) [Bayer CropScience]	Soja (examen des étiquettes)	

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Lambda-cyhalothrine (146) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé, café	En attente de données d'essais de terrain Café (4 essais)
	Méthomyl (94) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Déplacé à la demande des États-Unis et de DuPont	Picoxystrobine (258) [Dupont] États-Unis	Légumes fruits, cucurbitacées; fruits à noyau; fruits à pépins; raisin; légumineuses; légumes bulbeux; fraise; légumes du genre Brassica; légumes feuillus; légumes-racines et tubercules; tournesol; fruits à coque d'espèces arborescentes; arachide; riz; coton et tomate	Légumes du genre Brassica (brocoli, chou-fleur, chou, verts de moutarde), 30; légumes bulbeux (oignon vert, oignon séché), 15; café, 4; coton, 13; cucurbitacées, 30 (concombres, 12); melons réticulés, 9; courgette, 9; légumes fruits, 44 (tomates, 24); poivrons, 13; (piment, 7); raisins, 13; légumes feuillus, 44 essais (laitue à cueillir 10); laitue pommée, 11; céleri, 10; épinard, 9; arachide, 13; fruits à pépins (pomme, poire), 26 (pomme 17, poire 9); riz, 11; légumes-racines et tubercules, 56 essais (pomme de terre, 21; betterave sucrière, 13; radis, 6; carotte, 10; navet, 6); fruits à noyau (cerise, pêche, prune) 30; fraise, 9; légumineuses à graines immatures/à gousse comestible, 40 (haricot à gousse comestible 8, pois à gousse comestible 4, haricot à graine immature 17 et pois à graine immature 11); canne à sucre, 4; tournesol, 9; fruits à coque d'espèces arborescentes, 12 (amande, 6; noix pacane, 6)
	Pirimicarbe (101) [Syngenta]	Préoccupations de santé publique – risque d'exposition aiguë par voie alimentaire – Pays-Bas – vérifier les utilisations pour la pêche et la laitue sur la base des données de résidus existantes et des étiquettes	
	Profénofos (171) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé, café	En attente de données d'essais de terrain Café (7 essais)
	Propiconazole (160)	Inde Thé Agrumes, fruit à noyau, ananas	Thé Agrumes - orange, mandarine, citron, pamplemousse (16), fruits à noyau - cerise, pêche, nectarine et prune (28), ananas (4)

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
Oxyde de propylène (250) [Balchem] – États-Unis - JMPR 2013	Oxyde de propylène [Balchem] (250)	Fruits à coque d'espèces arborescentes	Déplacé à la demande du fabricant
	Prothioconazole (232) [Bayer CropScience]	Cotton	Coton (16)
Pyraclostroline (210) [BASF] En partie applicable: Évaluation des données sur les métabolites importante pour les nouvelles utilisations	Pyraclostroline (210) Homologué? Oui LMR > LQ? Oui - tous les produits inscrits à évaluer	Fruits à pépins, olives, plaquemine, fruits tropicaux (mangue, papaye, fruit de la passion, ananas), poireau, légumes du genre Brassica, légumes fruits, mâche (douce), épinard, légumineuses (haricots et pois), légumes-racines et tubercules, légumes-tiges, riz, canne à sucre, arachide, cacao, café, thé	Fruits à pépins (8), olives (12), plaquemine (3), fruits tropicaux (mangue (8), papaye (4), fruit de la passion (8), ananas (8)), poireau (8), légumes du genre Brassica (20), légumes fruits (15), mâche (douce) (4), épinard (extrapolation de la laitue pomme (29)), légumineuses (haricots et pois) (43), légumes-racines et tubercules (46), légumes-tiges (33), riz (environ 20), canne à sucre (48), arachide (31), cacao (4), café (7), thé (8 - 10)
	Pyriproxyfène (200) - Costa Rica (déplacé de 2016 comme demandé) [Valent USA Corporation; subsidiary of Sumitomo Chemical Co., Ltd.] - États-Unis	Costa Rica: banane; Pérou: avocat; Philippines: papaye; Malaisie/Singapour: mangue; Panama: ananas États-Unis - Cucurbitacées Canada - Tomate cultivée sous serre, et poivrons cultivés sous serre	Courgette (6), concombre (6), cantaloup (7) Tomate cultivée sous serre (11), poivrons cultivés sous serre (8)
	Quinclorac [BASF] (287)	Canola, riz	Canola (8), riz (8)
	Sédaxane (259) [Syngenta]	Céréales	En attente de données d'essais de terrain
	Spinétorame (233) – [Dow AgroSciences] Thaïlande; Colombie; Nouvelle-Zélande, USA	USA: cucurbitacées; piment; fraises; prune ; cerise ; abricot; pomme de terre ; soja ; maïs ; tangerine ; maïs doux ; kiwi ; fruit de la passion Nouvelle-Zélande: feijoa, fruit de la passion, tamarillo Thaïlande: mangue, litchi Colombie: avocat	États-Unis - olives (8); avocat (6); papaye (6); banane (6); ananas (6); mangue (6); cucurbitacées (8); piment (8); fraises (8); prune (8); cerise (8); abricot (4); pomme de terre (4); soja (4); maïs (4); tangerine (8); maïs doux (4); kiwi (3); fruit de la passion (4) Nouvelle-Zélande: feijoa (4); fruit de la passion (4); avocat (4); tamarillo (4). Thaïlande: mango (6); litchi (6) Colombie: avocat (6)
	Spiroteramat (234) Bayer	Iran - pistaches	
	Spiromésifène (999) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, thé	En attente de données d'essais de terrain

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Tébuconazole (189) [Bayer CropScience] États-Unis	Kenya (haricot commun) Inde Thé	En attente de données d'essais de terrain
	Triazophos (143) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
	Trifloxystrobine (213) [Bayer CropScience]	Coton; ginseng (République de Corée) Céleri, chou cabus, chou-fleur + brocoli, Epinard, laitue pommée + laitue à cueillir	Coton (12) Ginseng (6), Céleri (6), choux cabus (6), chou-fleur + brocoli (6), Epinard (6), laitue pommée + laitue à cueillir (11)

### RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
Cléthodime (187) USA Arysta Lifesciences	Cléthodime (187)	Haricot; brocoli; chou; carotte; grosse canneberge d'Amérique; cucurbitacées; houblon; laitue; pois; fraise; airelle États-Unis d'Amérique- Artichaut, fruits de ronce, carthame, <b>pomme, poire, cerise, pêche, prune</b>	Airelle (9) – Autres avis attendus Artichaut (3); <b>fruits de ronce (6); carthame (4); pomme (14), poire (6), cerise (15), pêche (9), prune (6)</b>	1994	0,01 1994	NR 2004
Fenpyroximate (193) [Nihon Nohyaku]	Fenpyroximate (193) [Nihon Nohyaku]	<b>Ajouts États-Unis: pomme de terre; haricot (mange-tout); melons; concombre; fruits à noyau; avocat; menthe, banane; fruits de ronce; céleri; poivre; tomate; courgette; pastèque</b> Brésil – café, papaya	<b>Données États-Unis: pomme de terre (16); haricot (mange-tout) (8); melon (8); concombre (9); cerise (8); pêche (10); prune (6); avocat (5); menthe (6)</b> Banane (5); fruits de ronce (7); céleri (8); poivre (16); tomate (19); courgette (5); pastèque (4) Brésil - café (8), papaya (3)	1995	0,01 1995	0,02 2007

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
<p>Carbendazime [Nippon Soda Co] (72)</p> <p>Appuyée Peut être programmée en fonction de la disponibilité d'un jeu complet de données</p>	Carbendazime	<p>Mandarine(8), orange(8), noisette(4), amande(5), noix pacane(9), pistache(3), pomme(11), poire(10), abricot(13), pêche(9), nectarine(2), prune(17), cerise(8), fraise(10), raisin(16), banane(4), pomme de terre(3), oignon vert(3), tomate(8), courgette(10), concombre(11), melon(16), pastèque(9), chou de Bruxelles(4), haricot (mange-tout)(11), haricot sec(10), soja(23), graine de canola(7), orge(11), avoine(8), blé(11), arachide(18)</p> <p>Inde Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), thé - En attente de données d'essais de terrain</p>	<p>Le fabricant de thiophanate-méthyle appuiera les LMR Codex pour carbendazime (72) qui couvre le thiophanate-méthyle (77). Toutes les études pertinentes nécessaires pour le maintien des LMR Codex pour thiophanate-méthyle (exprimé comme carbendazime) seront soumises</p> <p>Des problèmes de santé publique ont été soumis par l'UE – voir tableau suivant</p> <p>La dernière réévaluation périodique de la carbendazime a eu lieu en 1998. Depuis, les substances actives bénomyl et thiophanate-méthyle ne sont plus appuyées par le fabricant, mais les CXL pour la carbendazime couvrent encore les utilisations de ces deux substances actives, ce qui signifie que certaines CXL sont obsolètes. De plus, l'Union européenne a une DrfA plus basse. En 2006, le CCPR a détecté des risques graves pour la santé pour plusieurs produits. En outre, l'Union européenne a reçu une demande concernant la tolérance d'importation pour l'utilisation de la carbendazime dans le riz et il s'est avéré que la CXL en vigueur pour le riz est probablement fondée sur une BPA des États-Unis obsolète pour le bénomyl. Dans ce cas également, un risque aigu ne pourrait être exclu.</p>			
<p>Krésoxim-méthyle (199) Évaluation périodique (BASF)</p>	<p>Krésoxim-méthyle (199) Homologué? Oui LMR &gt; LQ? fongicide</p>	<p>Agrumes, fruits à pépins, fruits à noyau, fraise, petites baies, tournesol, raisin, feuilles de vigne, raisins séchés, légumes bulbeux, poireau, cucurbitacées - à peau non comestible - cucurbitacées - à peau comestible, blé, orge, paille et fourrage de céréales, olives, mangue, noix pacane,</p>	<p>Agrumes (19), fruits à pépins (37), fruits à noyau (10), fraise (24), petites baies (6), tournesol (10), raisin (12), feuilles de vigne (16), légumes bulbeux (16), poireau (16), cucurbitacées - à peau non comestible (14), cucurbitacées - à peau comestible (8), blé (20), orge (14), paille et fourrage de céréales (34), olives (8), mangue (4), noix pacane (6), betterave (10), poivrons (10), tomate (12)</p>	1998	0.4 (1998)	NR (1998)

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
		betterave, poivrons, tomate, aubergine, produits animaux				
<b>Oxamyl (126) [Dupont]</b>	<b>Oxamyl (126)</b>	Pommes de terre, les racines et tubercules y compris les carottes, Persil tubéreux, Betterave sucrière, choux de Bruxelles -, Agrume (mandarin) (orange), Banane, Tomate, poivre, Aubergine, cucurbitacées - à peau comestible, (concombres – gherkins – courgettes, cucurbitacées - à peau non comestible.	Pommes de terre (16), les racines et tubercules y compris les carottes, persil tubéreux (9), Betterave sucrière (19), choux de Bruxelles (3-culture mineure <LOQ résidus, Agrume (8 mandarin) (8 orange) banane (4 <LOQ résidus) tomate (22 protégé), Poivre (10 protégé), Aubergine (8 protégé), cucurbitacées - à peau comestible, (11 concombres protégés– gherkins – 11 courgettes protégées), cucurbitacées - à peau non comestible (8 protégé)	<b>1986R 2002T</b>	<b>0,009 2002</b>	<b>0,009 2002</b>

### TABLEAU 1: LISTES CCPR DES PESTICIDES À EXAMINER EN PRIORITÉ (NOUVEAUX COMPOSÉS, NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS)

#### 2018 ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Chlorfénapyre (2012) [BASF]	Chlorfénapyre (254) [BASF]	Homologué	Poivrons, aubergine, melon, papaye, soja, soja traité, thé, tomate, tomate traitée, pastèque	Poivrons (8), aubergine (5), melon (8), papaye (5), soja (10), soja traité (3), thé (6), tomate (8), tomate traitée (3), pastèque (8)
Éthiprole (999) (insecticide) [Bayer CropScience] – Allemagne	Éthiprole (999)	Homologué LMR > LQ	Café; maïs; riz; soja et produits d'origine animale	Café (15); maïs (10); riz (12); soja (10)
Mandestrobin (999) (fongicide) [Sumitomo Chemical]	Mandestrobin	Homologué; LMR > LQ	Canola, raisins, fraises	Canola (23); raisins (16); fraises (10)
Norflurazon États-	Norflurazon	Homologué	Amande; pomme; abricot; asperge;	Amande: 7; pomme: 8; abricot: 2; asperges: 6; avocat: 3;

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Unis (herbicide) (999) [Tessenderlo Kerley Inc.]	[déplacé de 2016 à la demande de l'auteur de la proposition]	LMR > LQ	avocat; mûres de ronces; airelle; grosse canneberge d'Amérique; cerise (merise et cerise aigre); groupe des agrumes; graine de coton; raisin; noisette; houblon; nectarine; pêche; arachide; poire; noix pacane; prunes et pruneaux; framboise; soja; noyers	mûres de ronce: 1; airelle: 6; grosse canneberge d'Amérique: 5; cerise: 3; agrumes: 8; graine de coton: 10; avelines: 3; raisins: 14; nectarine: 2; pêche: 4; arachide: 10; poire: 4; noix pacane: 4; prunes: 6; framboise: 6; soja: 22; noyers: 2
Pyrifluquinazone (999) (insecticide) [Nihon Nohyaku] Japon	Pyrifluquinazone [déplacé de 2015 à la demande du fabricant]	Homologué au Japon; en République de Corée	Agrumes; fruits à pépins; pommes de terre; fruits à noyau; raisin; fruits à coque d'espèces arborescentes; melons; thé; raisin (raisin de table, raisins secs, raisin de cuve); légumes-fruits, cucurbitacées; coton; légumes feuillus; légumes du genre Brassica et Brassica à rameaux florifères/tige	Amandes (10); noix pacane (10); raisin (table) (24); raisin, jus (si LMR non incluse dans raisin de table); prune (18); pêche (24); cerise (16); pomme (24); poire (12); citron (10); pamplemousse (12); orange (24); cantaloup (12); concombre (14); courgette (10); piments (24); tomate (28); chou-fleur/brocoli (12); chou (16); pommes de terre (33); graine de coton (24); thé (6) et LMR correspondant aux produits d'origine animale
Pydiflumétofène SYN545794 (999) (fongicide) [Syngenta] Canada	SYN545794 (999) [Déplacé de 2017 sur demande]	Homologué - N° (statut en 2014) LMR>LQ	Soja; légumes secs (haricots secs, pois secs, lentilles, pois chiches); raisin; légumes fruits; cucurbitacées; légumes feuillus; pomme de terre; maïs; blé; orge; avoine, arachide, pommes, canola	Blé (33 essais), orge (21 essais), avoine (22 essais), canola (21 essais), raisin (12 essais), pommes (8 essais), haricots secs (11 essais), pois secs (10 essais), légumes fruits (tomate (12 essais), poivrons et piments (9 essais), légumes feuillus (laitue pommée et laitue à cueillir (16 essais), épinard (8 essais), céleri (8 essais)), cucurbitacées (concombre (7 de terrain et 3 protégés), courge (6 essais), cantaloup (6 essais), maïs (maïs de grande culture et maïs à éclater (23 essais), arachide (12 essais), soja (21 essais), pomme de terre (26 essais)
XDE-777 (999) Dow AgroSciences Fongicide RoyaumeUni	XDE-777 (999) Dow AgroSciences; France	Homologué - Bientôt par des pays mésoaméricains (2015-2016); Royaume-Uni (2018) LMR > LQ - Oui	Banane, blé, triticales, seigle et blé dur	Banane - 8 essais, céréales (Blé 8 essais)

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Metconazole (999) [Valent USA Corporation, pour le compte de Kureha Corporation Japon] (fongicide)	Metconazole [Valent USA Corporation] (999)	Homologué États-Unis LMR > LQ	États-Unis - Sous-groupe des fruits à noyau, airelles, banane, ail, oignon, légumineuses, légumes secs, soja, légumes racines et tubercules 1 (à l'exception de la betterave sucrière), betterave sucrière, orge, maïs, avoine, seigle, triticales, blé, canne à sucre, fruits à coque d'espèces arborescentes, oléagineux (sauf graine de coton, arachide, soja et tournesol)** , graine de coton, arachide. graine de tournesol, viande (de mammifères autres que les mammifères marins), graisses de mammifères (à l'exception des matières grasses du lait), abats comestibles (de mammifères), lait, chair de volaille, graisses de volaille, abats comestibles de volaille, œuf, huile d'arachide non raffinée	États-Unis - Banane (12), grains d'orge (28), airelles (11), graine de coton (12), maïs (20), maïs doux (12), fruits à coque d'espèces arborescentes (10), arachide (14), soja (30), fruits à noyau (22), betterave sucrière (12), canne à sucre (8), tournesol (12), avoine (12), graines de colza (16), pois secs écosés (15), haricot sec (19), triticales (31), pomme de terre (32), légume frais, pois sans gousses (13), oignon (4), ail (3)
Fluazinam (999) [ISK Biosciences; Ishihara Sangyo Kaisha] USA (fongicide)	Fluazinam (999)	Homologué LMR > LQ	États-Unis - Pommes; mayhaw (aubépine de mai); légumes feuillus du genre Brassica (chou) plus brocoli de raves; baies et autres petits fruits; carotte; ginseng; laitue (pommée et à cueillir); légumineuses à gousse comestible, à l'exception des pois; haricot à graine immature, y compris haricot de Lima, à l'exception des pois; haricot sec, à l'exception des pois et du soja; oignon; melon; courge/concombre;	États-Unis et Canada: Pomme (20); brocoli (13); chou (20); verts de moutarde (11); airelles (13); carotte (13); ginseng (5); laitue pommée (7); laitue à cueillir (7); haricot à graine immature (11); haricot de Lima (7); haricot sec (18); oignon (9); cantaloup (11); concombre (6); courgette (6); poivron (9); piment (4); arachide (10); pomme de terre (12); soja (16); États-Unis, Canada, Grèce, France, Italie, Allemagne, Espagne, Chili: Raisin (23) Japon: Thé (5)

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
			piment/aubergine; arachide; légumes-racines et tubercules; soja; raisin de cuve; thé	
Pyriofénone (999) [Ishihara Sangyo Kaisha/ISK Biosciences] USA	Pyriofénone (999)	Homologué dans l'UE et au Japon LMR > LQ	États-Unis - Baies et autres petits fruits, légumes-fruits, mangue	États-Unis et Canada: Raisin (12), fraise (9), airelle (10), mûres de ronce (6), kiwi (3), concombre (9), courgette (9), cantaloup (5); Brésil: Mangue (4); UE: Raisin de table et de vinification (20)
Tioxazafène (999) [Monsanto] – États Unis (nématicide)	Tioxazafène et son métabolite benzamidine (999)	Homologué? Non LMR > LQ? Maïs et graine de coton non, graine de soja oui	États-Unis - Maïs, coton, soja	Maïs (22), coton (13), soja (22)

### 2018 NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Diquat (177) [Syngenta]	Fruits de ronces, maïs doux, oignon vert, haricots écosés, soja, ananas	Fruits de ronces (7), maïs doux (12), oignon vert (5), haricot de Lima (7), soja (20), ananas (8)
	Bentazone (172) [BASF]	Pois fourrager (États-Unis) - règle des quatre ans accordée en 2014 Déplacement possible vers une révision périodique	
	Benzovindiflupyr (261) [Syngenta]	Café	
	Bifenthrine (178) (FMC)	Orge; paille et fourrage d'orge; - règle des quatre ans accordée en 2014	
	Chlorothalonil (81); (fongicide) [Syngenta]	Orange; citron; pamplemousse; laitue; fraise; amande; radis (légumes racines); verts de moutarde; goyave; lychee,	Orange (12); citron (5); pamplemousse (6); laitue (13); fraise (8); amande (5); radis (7); verts de moutarde (9); goyave (5); lychee (4)

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
		États-Unis - Grosse canneberge d'Amérique (Répond à la règle des 4 ans )	
	Cyantranilprole [DuPont] USA	États-Unis - légumes-fruits, autres que cucurbitacées (à l'exception du maïs doux), raisin, fraise, cucurbitacées (sous serre), olive, artichaut, mangue, grosse canneberge d'Amérique, riz	[légumes-fruits - tomate (19), piments (24)]; raisin (18); fraise (29); [cucurbitacées (concombres en serre) (5)]; olives (9); artichaut (5); mangue (8); grosse canneberge d'Amérique (6); riz (6)
	Cyazofamid [ISK Biosciences] États-Unis	États-Unis - Herbes condimentaires, légumes bulbeux	États-Unis - ciboulette (9), oignons verts (5), oignons secs (10)
	Diquat (031) [Syngenta]	Céréales - blé, orge, avoine (Australie); légumes secs (Canada)- règle des quatre ans (2014)	
	Dithianon (180) [BASF]	Pamplemousse /pomelo et mandarine (règle des quatre ans accordée en 2014)	
	Fluazifop-p-butyle (999) (herbicide) [Syngenta] États-Unis	Airelles; grosse canneberge d'Amérique; laitue; fraise; oignon; verts de moutarde; papaye	Airelles (9); grosse canneberge d'Amérique (6); laitue (26); fraise (6); oignons verts (4); verts de moutarde (12); papaye (8)
	Fludioxonil [Syngenta]	Carotte, céleri, goyave, ananas, chou vert, grenade	Carotte (4), céleri (8), goyave (5), ananas (4), verts de moutarde (7), chou (6), brocoli (6), grenade (4)
	Fluensulfone (265) [Adama]	Fruits à noyau, fruits à pépins, canne à sucre	Fruits à noyau (21), fruits à pépins (26) et canne à sucre (8)
	Isofétamide [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis	États-Unis - Fruits à pépins, fruits à noyau, baies et autres petits fruits, légumineuses, légumes secs, amande, soja	États-Unis et Canada: Pomme (20), poire (10), pêche (13), prune (9), cerise (15), airelles (10), framboise (5), kiwi (3), haricot mange-tout (8), haricot sec (15), amande (5); Brésil: Soja (4)
	Isoprothiolane (999) fongicide – Nihon Nohyaku – Inde	Nihon - banane	Banane (16)
	Lufénuron [Syngenta]	agrumes, café	agrumes (12); café (5)
	Mésotrione [Syngenta]	Agrumes, fruits à pépins, fruits à noyau, fruits à coque d'espèces arborescentes	Agrumes - orange, pamplemousse, citron (23), fruits à pépins - pomme, poire (18), fruits à noyau - cerise, pêche, prune (21), fruits à coque d'espèces arborescentes - amande, noix pacane (10)
	Metalaxyl-M (212) [Syngenta]	Fèves de cacao (règle des quatre ans accordée en 2014), ginseng	Ginseng (4) Observation du fabricant - Envisager une harmonisation avec la réévaluation du métalaxyl-M, le cas échéant, afin d'éviter des différences dans les LMR. Il y a des CXL pour le métalaxyl-M en attente à l'étape 5/8, susceptibles de

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
			remplacer toutes les CXL pour le métalaxyl qui pourraient être retirées durant la réévaluation. En plus du cacao, la LMR à l'étape 5/8 n'est pas harmonisée avec la pratique actuelle (la méthode de calcul des LMR de l'OCDE n'a pas été utilisée, Syngenta estime que la LMR à l'étape 5/8 est trop basse). Syngenta procède aussi à de nouveaux essais sur le cacao.
Déplacé de 2017	Penthiopyrad (253) États Unis	États-Unis - Airelles; Grosse canneberge d'Amérique	Airelles (9) et grosse canneberge d'Amérique (7)
	Propamocarbe (148) [Bayer CropScience]	Études sur l'alimentation animale	
Sulfoxaflor (252) [Dow AgroSciences] États-Unis - Ré-évaluation de la toxicité pour le développement sur la base de nouvelles données.	Sulfoxaflor [Dow AgroSciences] – États-Unis Demande de nouvelles LMR, sur la base des nouvelles données de résidus	Kenya, Tanzanie, Ouganda: fruit de la passion; Ghana et Sénégal: mango	Fruit de la passion (6); mango (6)
	Thiabendazole [Syngenta]	Légumineuses et légumes secs	Légumineuses et légumes secs (48)
	Trinéxapac [Syngenta]	Riz, seigle	Riz (16)

### 2019 ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Broflanilide (999) (insecticide) [Landis International pour le compte de Mitsui Chemicals] [États-Unis]	Broflanilide (999)	Homologué? No (première homologation prévue en 2019) LMR > LQ? Oui, pour la majorité des cultures et des	États-Unis - Légumes du genre Brassica, légumes-fruits, légumes feuillus, légumineuses, légumes secs, légumes-racines	Légumes du genre Brassica (35 + 16 essais), légumes-fruits (35 essais), légumes feuillus (35 + 10 essais), gousses de soja (3 essais), légumes secs: Soja (31 essais), haricot sec (7 essais), légumes -racines: Pomme de terre (25 essais), radis (6 essais), patate douce (6 essais), navet (3 essais), légumes à côtes et légumes vivaces: Poireau (3 essais), oignon vert (3 essais), céréales: Foin/paille/fourrage de céréales (50 essais), canne à sucre (6 essais), café (9 essais),

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
		produits d'origine animale		thé (6 essais), études sur l'alimentation de la vache et de la poule
BAS 750 F (fongicide) (999) [États-Unis]	BAS 750 F [BASF] (999)	Homologué? NON LMR > LQ? OUI	États-Unis - blé, maïs de grande culture, riz, sorgho, orge, maïs doux, haricot sec, haricot à graines immatures, pois sec, pois à graines immatures, lentilles, soja, betterave sucrière, arachide, canola, pomme, poire, amande, noix pacane, pistache, cerise, pêche, prune, raisin	États-Unis - Blé, 25 (États-Unis/Canada), 16 (Union européenne); maïs de grande culture, 16; riz, 12; sorgho, 9; orge, 16 (États-Unis/Canada), 16 (Union européenne); maïs doux, 12; haricot sec, 10; pois sec, 9; pois à graines immatures, 9; lentilles, 8; soja, 20; betterave sucrière, 15; arachide, 12; canola, 13; pomme, 15; poire, 10; amande, 5; noix pacane, 5; pistache, 3; cerise, 8; pêche, 12; prune, 8; raisin, 13
Afidopyropène (999) [Meiji SeikaPharma/BASF] [États-Unis] (insecticide)	Afidopyropène [BASF] (999)	Homologué? Non LMR >LQ Oui	États-Unis - Agrumes, fruits à pépins, fruits à noyau, Brassica à inflorescence, Brassica à rameaux florifères, légumes-fruits (tomates, piments), légumes-fruits (Cucurbitacées), légumes feuillus (laitue pommée, laitue à cueillir, épinard), légumes feuillus du genre Brassica (verts de moutarde), soja, pomme de terre, céleri, fruits à coque d'espèces arborescentes, coton	Agrumes (citron, 8; oranges, 12; pamplemousse, 6); fruits à pépins (pomme, 15; poire, 9); fruits à noyau (pêche, 13; prune, 10; cerise, 8); légumes du genre Brassica (chou cabus, 10; brocoli, 10); cucurbitacées (concombre, 9; cantaloup, 8, courgette, 10); légumes-fruits (tomate, 20; poivron doux, 7; piments, 3); laitue à cueillir (8); laitue pommée (9); épinard (9); verts de moutarde (8); soja (20); pomme de terre (20); céleri (10); fruits à coque d'espèces arborescentes (amande, 5; noix pacane, 5; pistache, 3); coton

**2019 NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS**

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Chlorpyrifos-méthyle (90) [Dow AgroSciences] Australie	Blé, orge, sorgho <b>RÈGLE DES 4 ANS depuis 2015</b>	
	Cyperméthrines (118) [BASF], [FMC]	Problèmes de santé publique – risque d'exposition aiguë par voie alimentaire – Pays-Bas – vérifier les utilisations pour la pêche sur la base des données de résidus existantes et des étiquettes; République de Corée (ginseng)	Ginseng (4)
	Spirotétramate (234)	Fraise; carotte; betterave sucrière	Fraise (10); carotte (24); betterave sucrière(19)
	Thiaméthoxame (245) [Syngenta]	Plaquemine (République de Corée), riz [Syngenta]	Plaquemine (6), riz (8)

**TABLEAU 2A: LISTES DES PRIORITÉS POUR LES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES – 2018-2021**

**Note 1:** NR indique que, «après évaluation, la JMPR a estimé que l'établissement d'une dose de référence aiguë (DrfA) n'est pas nécessaire»

**Note 2:** N/É signifie «non évalué – la JMPR n'a pas eu l'occasion d'examiner ou de déterminer le besoin d'une DrfA»

**2018 RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE**

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
Iprodione (111) (BASF) Déplacé à la demande du fabricant – en attendant l'examen de l'Union européenne et des États-Unis	Iprodione (111)	Fruits à coque d'espèces arborescentes; céréales; haricots (secs); mûres de ronce; brocoli; carotte; cerise; concombre; raisin; kiwi; laitue (pommée et à cueillir); oignon; fruits à noyau; fruits à pépins; colza; framboise; betterave sucrière; tournesol; tomate; endive (Toutes les CXL semblent être	<u>Essais BASF:</u> Amande (6); noisette (4); cerise (9); pêche (22); prune (18); raisin de table et de cuve (38); fraise (28); framboise (6); cassis et groseilles rouges ou vertes (9); carotte (34); oignon (17); oignon de printemps (10); tomate (18); piment (8); concombre (21); cucurbitacées à peau non comestible (8); chou-fleur (18); choux de Bruxelles (8); chou chinois (12); laitue (38); endive (4); haricots, frais avec gousse (15); pois, frais avec ou sans gousse (16); asperge (4); pois, secs (19); graine de colza (12); riz (8) <u>Essais FMC:</u> Amande (4); orge (13); mûres de ronce (8); brocoli (4); carotte (12); cerise (5); laitue à cueillir (12); pêche (9); framboises, y compris les framboises de Virginie (8); riz décortiqué (18); Épices, graines (4); épices, racines et rhizomes (4); abricots (8); artichaut (4); banane (8); haricots, à graine immature: lima et mange-tout (12); légumes du genre Brassica, à rameaux florifères et tiges (12); café (6); aubergine (8); mandarines (8); mangue (4); melon (12);	1994	0,06 1995	ND

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
		appuyées)	pois (12); arachide (12); prune (12); pomme de terre (16); soja (12); blé (16)			
Fluméthrine (195) [Bayer CropScience]	Fluméthrine (195)	Lait de bovins; viande de bovins		1996	0,004, 1996	ND
Métalaxyle (138) Quimicas del Vallés – SCC GmbH	Métalaxyle (138)	La réévaluation 2004 pour les résidus concernait le métalaxyl-M; appui de Quimicas del Vallés - SCC GmbH, États-Unis – Raisin; tomate; pomme de terre; laitue; orange; fraise; brocoli; chou-fleur; chou cabus; oignon Essais supervisés par la Thaïlande – ananas	Raisin (21); tomate (20); pomme de terre (16); laitue (10); orange (4); fraise (8); brocoli (8); chou-fleur (4); chou cabus (4); oignon (8) La Thaïlande est convenue de fournir des essais de terrain – ananas  Observation: Le fabricant demande qu'une harmonisation soit envisagée avec la réévaluation du métalaxyl-M, le cas échéant, afin d'éviter des différences dans les LMR. Il y a des CXL pour le métalaxyl-M en attente à l'étape 5/8, susceptibles de remplacer toutes les CXL pour le métalaxyl qui pourraient être retirées durant la réévaluation. En plus du cacao, la LMR à l'étape 5/8 n'est pas harmonisée avec la pratique actuelle (la méthode de calcul des LMR de l'OCDE n'a pas été utilisée, Syngenta estime que la LMR à l'étape 5/8 est trop basse). Syngenta procède aussi à de nouveaux essais sur le cacao, que nous proposons de réévaluer.	2004	0,08 2004	NR 2004
Perméthrine (120) Pas d'appui	Perméthrine (120)		Pas d'appui du fabricant La dernière réévaluation remonte à plus de 25 ans	1987	0,05 - 1999	NR (1999)
Tolclofos-méthyle (191) [Sumitomo Chemical]	Tolclofos-méthyle (191)	Laitue pommée; laitue à cueillir; pomme de terre; radis	En attente d'un avis - déplacé de 2017 sur demande	1994	0,07 1994	ND
Dithiocarbamates (105) [Taminco] (ferbame, manèbe/mancozèbe, propinèbe, thirame, zirame)	Dithiocarbamates (105)	<b>En attente d'un avis</b>	La définition du résidu s'applique à tous les dithiocarbamates ( DTC) – propinèbe, mancozèbe, ferbame, zirame, thirame, manèbe, métirame, zinèbe <b>Pays-Bas – préoccupations de santé publique</b>	1996T, 1993R, (2004 propineb)	Gamme de groupe de	DrfA provisoire pour le propin

			<p>Plusieurs risques (graves) pour la santé publique ont été identifiés pour certains dithiocarbamates (manèbe/mancozèbe, propinèbe, thirame et zirame) en s'appuyant sur les données de l'Union européenne (DrfA et LMR avec des facteurs de conversion corrigés). La JMPR n'a pas calculé les DrfA pour ces substances (à l'exception d'une DrfA provisoire de 0,1 mg/kg de poids corporel pour le propinèbe) ni n'a procédé à une évaluation du risque alimentaire aigu car cela n'avait pas encore été fait à l'époque (avant 2000). Diverses DJA de groupe pour plusieurs dithiocarbamates (par exemple 0,03 mg/kg pour le manèbe, le mancozèbe, le métirame et le zinèbe, 0,007 mg/kg pour le propinèbe, 0,003 mg/kg pour le zirame et le ferbame et 0,01 mg/kg pour le thirame).</p> <p>Nous savons qu'une réévaluation périodique du propinèbe a eu lieu en 2004. Toutefois un risque a été identifié pour les piments et les tomates (séchées) en utilisant pour les piments la concentration la plus élevée de résidu, soit 13 mg/kg et pour les tomates 2,9 mg/kg pour le propinèbe et la DrfA provisoire de 0,1 mg/kg de poids corporel. Les données relatives à la transformation n'ont pas été incluses dans ce calcul.</p> <p>Pour le thirame, des risques ont été identifiés, par exemple pour les pommes et les poires (LMR recommandée de 5 mg/kg pour le zirame, pas de concentrations médianes de résidus en essais contrôlés (MREC) ni de concentration la plus élevée de résidu, Annexe I, rapport JMPR 2004 de <a href="http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/JMPR/Reports_1991-2006/report2004jmpr.pdf">http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/JMPR/Reports_1991-2006/report2004jmpr.pdf</a>), revenant à l'utilisation de la DJA de 0,01 mg/kg de poids corporel/jour (il n'existe pas de DrfA). En utilisant la DrfA de l'Union européenne de 0,6 mg/kg de poids corporel, il n'y a plus de risques.</p> <p>Pour le zirame, des risques sont identifiés par exemple l'utilisation pour les fruits à pépins, même en appliquant la DrfA de l'Union européenne (0,08 mg/kg de poids corporel) au lieu de revenir à la DJA de 0,003 mg/kg de poids corporel/jour en l'absence d'une DrfA de la JMPR.</p> <p>Faute de temps, nous n'avons pu analyser plus avant les risques identifiés pour le manèbe et le mancozèbe. La majorité des dithiocarbamates ont été évalués avant la date à laquelle l'évaluation du risque d'exposition aiguë par voie alimentaire ne soit intégrée dans les évaluations de la JMPR.</p>	DJA	èbe de 0,1 mg/kg 1995
--	--	--	---	-----	-----------------------

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
			<p>Nous proposons donc de mettre à jour les évaluations concernant l'évaluation du risque d'exposition aiguë par voie alimentaire de tous les dithiocarbamates en une seule évaluation globale. Cela permettrait d'identifier tous les risques possibles et de déterminer si la réévaluation des données existantes pour des emplois spécifiques est appropriée, si une DrfA devrait être calculée et si elle devrait par la suite être incluse dans les listes des priorités.</p> <p>Les facteurs de conversion (de CS<sub>2</sub> à la substance active) ne sont pas mentionnés dans l'Annexe: Mancozèbe: 1,783, Manèbe: 1,743, Propinèbe: 1,904, Thirame: 1,580, Zirame: 2,009</p>			
Imazalil (110) [Janssen]	Imazalil (110)	<p>Appui / Maintien: Banane, agrumes (pamplemousses, oranges, citrons, limes, mandarines), concombre, melons, à l'exception de la pastèque, fruits à pépins (pommes, poires), pomme de terre, blé, paille et fourrage sec de blé</p> <p>Ajout Cornichon, courgette, orge, maïs, millet, avoine, seigle, sorgho, paille et fourrage sec d'orge, tomate</p> <p>Pas d'appui Plaquemine, framboise, fraise</p>	<p>fruit à pépins: 39, banane: 8, céréales (traitement des graines): 8, agrumes: 36, cucurbitacées (à peau comestible plus melon) 17, pomme de terre: 24, tomate: 10</p> <p>Union européenne – préoccupations de santé publique <i>La substance active n'a pas été réévaluée pour ses résidus depuis qu'elle a été inscrite pour la première fois en 1977. Une réévaluation toxicologique a été effectuée en 2000 et une DrfA a été calculée en 2005. (voir CX/PR 12/44/14-Add.1 mars 2012)</i></p>	1994R, 2005T	0,03 2001	0,05 2005

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
			<p><i>Compte tenu de cette DrfA, plusieurs LMR ne sont pas sûres pour les consommateurs. Aucune réévaluation périodique n'ayant eu lieu depuis 35 ans, il faudrait réévaluer toutes les LMR.</i></p> <p>Sur la base de l'évaluation de l'EFSA, une DJA de 0,025 mg/kg de poids corporel et une DrfA de 0,05 mg/kg de poids corporel ont été calculées en 2010. Cela correspond aux valeurs JMPR actuelles de 0,03 mg/kg de poids corporel (DJA, 2001) et 0,05 mg/kg de poids corporel (DrfA, 2005).</p> <p>Une évaluation du risque a été effectuée en utilisant le modèle PRIMo de l'EFSA comprenant les CXL actuellement en vigueur pour les aliments suivants: banane, agrumes, concombre, cornichons, melons à l'exception de la pastèque, kaki, fruits à pépins, pomme de terre, framboise, fraise et blé. L'évaluation des résidus ayant été effectuée il y a assez longtemps, il n'a pas été possible de peaufiner en utilisant les concentrations médianes de résidus en essais contrôlés (MREC) ou les concentrations de résidus les plus élevées (HR). Il n'a pas été tenu compte de la répartition du résidu entre la pulpe et la peau.</p> <p>Comme le montre cette estimation assez approximative, la DJA est dépassée pour deux modules de consommation de l'OMS, plus précisément les modules B, E, F D, les résidus présents dans les pommes de terre représentant une grande partie des résidus. Les enfants européens sont les plus exposés au risque.</p> <p>Pour les consommateurs européens, la DrfA est dépassée pour la pomme de terre, les fruits à pépins, le kaki ainsi que pour les agrumes, la banane et le melon, sans tenir compte de la répartition du résidu entre la peau et la pulpe. Passer au facteur de variabilité de 3 utilisé par la JMPR modifiera considérablement le résultat de l'évaluation. La pomme de terre, les fruits à pépins ainsi que les agrumes, la banane et le melon, compte non tenu de la répartition du résidu entre la pulpe et la peau, dépassent encore la DrfA.</p> <p><b>En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique</b></p>			
Bromopropylate (70) <b>Pas d'appui du fabricant</b> Formulaire de	Bromopropylate (70)	La substance active a été inscrite pour la première fois en 1973 et réévaluée en 1993, mais ne l'a	La fixation d'une DrfA n'étant pas encore une pratique courante en 1993, l'Autorité européenne de la sécurité des aliments (EFSA) utilisait alors la DJA pour évaluer les effets aigus de l'apport à court terme. Une évaluation a été effectuée à l'aide du modèle PRIMo (Pesticide Residues Intake Model) de l'EFSA comprenant les CXL pour les	1993	0,03 - 1993	ND

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
notification de réserves déposé		pas été depuis. Dans l'évaluation de 1993, une DJA de 0,03 mg/kg de poids corporel/jour a été fixée mais pas de DrfA. Étant donné qu'aucune DrfA n'a jamais été fixée et que l'on ne dispose pas des données permettant de l'évaluer (essais contrôlés de terrain, études de transformation), les LMR doivent être réévaluées après 41 ans.	agrumes, les fruits à pépins et les raisins. Selon les calculs, l'exposition chronique la plus élevée est celle de l'enfant allemand, et atteint 124 pour cent de la DJA. Étant donné l'absence d'essais contrôlés de terrain correspondant aux BPA critiques ou d'études de transformation fiables, il n'a pas été possible de procéder à un calcul plus détaillé de l'apport. L'évaluation de l'apport aigu (en utilisant la valeur de la DJA) montre que la valeur toxicologique de référence est dépassée pour les agrumes (884 pour cent pour les oranges, 594 pour cent pour les pamplemousses, 371 pour cent pour les mandarines, 230 pour cent pour les citrons et 134 pour cent pour les limes), pour les fruits à pépins (653 pour cent pour les pommes, 607 pour cent pour les poires), pour le raisin de table (437 pour cent) et le raisin de cuve (158 pour cent). On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: <a href="http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/1640.pdf">http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/1640.pdf</a> .			

## 2019 RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
Aldicarb (117) [AgLogic Chemical LLC] Évaluation de toxicité en 1997	aldicarbe	Dans l'attente d'un avis sur les produits à soutenir	Oui	1995	0,003 - 1992	0,003 - 1995
Ions de bromure (47) (Bromure de méthyle) Pas de fabricant CropLife	Ions de bromure (47)		La dernière réévaluation remonte à plus de 25 ans Ions de bromure provenant de toutes les sources mais n'incluant pas le brome formant des liaisons covalentes Bromure de méthyle (52) - CXL indicatives	1988	1,0 - 1988	ND

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
responsable			Non approuvé par la JMPR sur le plan toxicologique			
Phosphure d'hydrogène (46), (sels de zinc et d'aluminium) <b>Pas de fabricant CropLife responsable</b>	Phosphure d'hydrogène (46)		La dernière réévaluation remonte à plus de 40 ans	1971	NR	ND
<b>Oxyde de fenbutatine (109)</b>	<b>Oxyde de fenbutatine</b>		<b>Homologations nationales Pas d'appui d'un État Membre N'est plus appuyé par le fabricant Recommandation - retirer le composé et toutes les CXL</b>	<b>1992</b>	<b>0,03 - 1992</b>	<b>ND</b>
Carbosulfane (145)  Carbofuran (96) [FMC Corporation]	Carbosulfan  Carbofuran	Dans l'attente d'un avis sur les produits à soutenir Asperge; aubergine (Thaïlande)	Pays-Bas – préoccupations de santé publique Carbosulfane: Pas approuvé (septembre 2007, RMS BE) - Informations insuffisantes concernant l'exposition des consommateurs Problèmes identifiés concernant la toxicité de la substance et la présence de quantités inconnues d'impuretés cancérigènes qui peuvent augmenter durant l'entreposage. Évaluation de l'exposition des consommateurs peu concluante en raison des incertitudes relatives aux effets de certains métabolites, dont certains pourraient être génotoxiques Carbofuran Pas approuvé (septembre 2007, RMS BE) - Informations insuffisantes concernant l'exposition des consommateurs Problèmes identifiés - Forte toxicité de la substance et de certains de ses métabolites.	1997  1997	0,01 (1986)  0,001 (1996)	0,02 (2003)  0,001 (2009)

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
			Évaluation de l'exposition des consommateurs peu concluante			
Fénarimol (192) [Gowan] <b>Pas d'appui du fabricant</b> Formulaire de notification de réserves déposé	Fénarimol	Le fénarimol a été inclus en tant que substance active pour la première fois en 1995. La DJA a été fixée à 0,01 mg/kg de poids corporel/jour. Une DJA de 0,01 mg/kg de poids corporel/jour et une DrfA de 0,02 mg/kg de poids corporel/jour ont été établies en 2007 (COM). Étant donné que la JMPR n'a pas évalué la substance active depuis 19 ans alors qu'une DrfA est maintenant disponible, il est proposé de réévaluer toutes les LMR.	Une DJA et une DrfA ont été calculées dans un examen par les pairs (document portant la cote 91/414/EEC). L'EFSA a déterminé dans l'évaluation du risque aigu pour les enfants, un risque possible pour les piments (157,4 pour cent), les pêches (148,3 pour cent), les pommes (146,9 pour cent), les tomates (145,4 pour cent), les poires (136,6 pour cent) et les bananes (125,4 pour cent). Un calcul affiné a été effectué en utilisant le HR (Highest Residue, résidu le plus élevé). On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: <a href="http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/161r.pdf">http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/161r.pdf</a> .	1995	0,01 - 1995	ND
Diméthoate (027) [Cheminova]	Diméthoate		Préoccupations de l'Union européenne concernant la DrfA établie par la JMPR en 2003 Risque aigu pour les agrumes et les cerises Somme du diméthoate et de l'ométhoate exprimée en diméthoate. Dans son évaluation de 2003, la JMPR a établi une DrfA. Toutefois, dans l'évaluation de l'exposition au risque aigu, le résidu le plus élevé n'a pas été utilisé dans le cas des agrumes. Utiliser le HR conduirait à un dépassement de la DrfA de 230 pour cent. En outre, la CXL de 2mg/kg pour les cerises conduit		0,002, 1996	0,02, 2003

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
			à un risque aigu inacceptable pour les enfants et devrait être révisée. <b>En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique</b>			

**2020 RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE**

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
Prochloraze (142) [Bayer CropScience]			Dernière réévaluation par la JMPR en 2001. En 2011, le prochloraze a été réévalué par l'Union européenne et une limite toxicologique aiguë plus basse de 0,025 mg/kg de poids corporel/jour a été établie contre une valeur de 0,1 fixée par la JMPR en 2001. D'après le rapport de la JMPR (2004), l'apport à court terme estimatif international (ACTEI) dépassait de 25 pour cent la DrfA à 0,1 pour plusieurs produits. Avec une DrfA divisée par 4, les CXL pour les bananes, les abats comestibles (de mammifères), les pamplemousses, les mandarines, les oranges, les papayes, les ananas et les pomelos pourraient être préoccupantes. Les valeurs de l'Union européenne ont été calculées sur la base de deux études qui ne semblent pas avoir été prises en compte dans l'évaluation de la JMPR. L'étude multigénérationnelle sur les rats «Reader 1993» soumise comme partie d'un dossier par un notificateur et une étude de 90 jours sur les chiens «Lancaster 1979» présentée par un autre notificateur. En outre, un changement dans l'interprétation de la gestation prolongée dans les deux études «Cozen 1980 study» et «Reader 1993» a également eu un effet. Il faut aussi noter que les nombreux documents examinés dans le cadre des recherches sur le prochloraze ont aussi été pris en considération lors de l'établissement de la liste des limites et des valeurs critiques.		0,01, 1983 confirmé 2001	0,1, 2009

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
Éthoxyquine (35) Une CXL – poire	Éthoxyquine (35)		<p>L'Union européenne interdit cette substance et il n'existe pas de tolérances d'importation. L'EFSA a conclu que les données sur le métabolisme utilisées par la JMPR pour établir la définition de résidu aux fins de la mise en application et de l'évaluation du risque ne pourraient pas être confirmées car les données sur le métabolisme ont montré des déficiences en utilisant la définition de résidu de la JMPR. L'EFSA a conclu que les CXL pour les poires dépassaient la DrfA (109 pour cent) et a proposé d'abaisser la LMR de l'Union européenne à la limite de détection (LD). Le dernier examen périodique des résidus a été effectué par la JMPR en 1999 et l'examen toxicologique en 1998 Il y a environ quinze ans. Le Japon aurait procédé récemment à une évaluation toxicologique de la substance.</p> <p><b>OBSERVATION: un examen toxicologique a été effectué en 2005 - la DJA a été revue et une DrfA a été fixée</b></p>		0,005 2005	0,5, 2005

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
Guazatine (114)	Guazatine (114)		<p>La guazatine a d'abord été rejetée au motif qu'elle n'avait ni DJA ni DrfA. Toutefois, cela semble être un cas particulier. En 1978, une DJA a été calculée, puis retirée en 1997 étant donné que «La réunion a conclu qu'elle ne pouvait établir une DJA pour la guazatine faute d'informations adéquates sur sa composition et en raison de l'inquiétude suscitée par l'apparition de tumeurs malignes rares chez la souris». «La réunion a estimé la limite maximale de résidu figurant à l'Annexe I. La réunion ayant retiré la DJA pour la guazatine, cette limite n'a qu'une valeur indicative». Ceci étant, aucune CXL n'est censée être disponible. Néanmoins, on peut encore trouver dans le Codex Alimentarius une CXL pour les céréales (0,05* mg/kg G = valeur indicative) et les agrumes (5mg/kg Po = utilisation après récolte). L'Annexe 1 et l'Annexe 2 de l'évaluation de la JMPR 1997 montrent que la CXL de 5 mg/kg Po pour les agrumes a été retirée, mais que pour les céréales une limite maximale de résidu de 0,05* mg/kg est proposée. La CXL de 5 mg/kg a été adoptée par le CCPR en 1999. La discussion ayant porté à cette décision n'est pas claire. Le problème est que cette combinaison spécifique LMR-plante cultivée entraîne un risque pour la santé humaine. Il n'existe que des «limites indicatives» (5 mg/kg) pour les agrumes étant donné que la DJA a été retirée en 1997. Il a été recommandé de s'en tenir à ces limites indicatives jusqu'à ce qu'une nouvelle DJA soit établie. Il est proposé soit d'éliminer la limite indicative soit de demander aux fabricants d'appuyer une réévaluation de la guazatine.</p> <p><b>Le document CX/PR 14/46/5 n'indique aucune CXL mais établit des limites indicatives - une clarification du Secrétariat du Codex est requise</b></p>		Retiré 1997	ND

<b>TOXICOLOGIE</b>	<b>RÉSIDU</b>	<b>Produits</b>	<b>Observations</b>	<b>Évaluation précédente</b>	<b>DJA</b>	<b>ARfD</b>
<b>Dicloran (83)</b>	Dicloran (83)		Pas approuvé (avril 2008 et mai 2011, RMS ES) - Préoccupations exprimées concernant l'importance toxicologique de plusieurs impuretés présentes dans le matériel technique (est-ce important pour les résidus dans les aliments?) et concernant l'évaluation du risque que présente pour le consommateur les plantes cultivées ci-après.	1998	0,01 (1998)	NR (2003)
<b>Dichlofluamide (82) RECOMMANDER LE RETRAIT DE LA LISTE DES PESTICIDES DU CCPR – PAS D'HOMOLOGATIONS NATIONALES CONNUES</b>	Dichlofluamide (82)		La dernière réévaluation remonte à plus de 30 ans	1983	0,3 - 1983	ND

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Observations	Évaluation précédente	DJA	ARfD
<b>Tolyfluanid (162)</b>  <b>RECOMMANDER LE RETRAIT DE LA LISTE DES PESTICIDES DU CCPR – PAS D'HOMOLOGATIONS NATIONALES CONNUES</b>			L'ESFA a identifié un dépassement de la DrfA pour les pommes, les poires, les raisins de table et la laitue représentant 159 pour cent, 147 pour cent, 146 pour cent et 127 pour cent de la DrfA, respectivement. Pour les raisins, la CXL manque de données d'appui et un risque pour les consommateurs ne peut être exclu. Pour les coings, le nêfle, le loquat, les fraises, les mûres de ronce, les framboises, les groseilles, les tomates, les piments, les concombres, le poireau et le houblon, les CXL existantes sont appuyées par des données et aucun risque pour le consommateur n'a été détecté. Toutefois, ces CXL s'appuyaient initialement sur une BPA de l'Union européenne qui n'est plus autorisée; il n'y a pas d'autorisations pertinentes ni de tolérances à l'importation signalées au niveau de l'Union européenne. Les BPA de l'Union européenne ne sont plus valides et la substance n'est plus utilisée dans le monde. Toutes les LMR ont été établies à la LQ dans l'Union européenne par le règlement (UE) N° 899/2012 et aucune observation n'est parvenue durant la notification SPS. La JMPR a une DrfA (0,5 mg/kg de poids corporel/jour) plus élevée que celle de l'EFSA (0,25 mg/kg de poids corporel /jour) mais elles reposent sur les mêmes données. L'EFSA a inclus dans la dose de référence deux métabolites de plus que la JMPR. La substance figure actuellement au Tableau 4 de la liste des priorités (substances pour lesquelles la BPA n'est plus appuyée) et, à notre connaissance, n'est plus appuyée dans le monde. L'UE requiert par conséquent la révocation des CXLs.		0,08, 2002	0,5, 2002

**2021 RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE**

<b>Substance</b>	<b>Justification</b>
azinphos-méthyle (2) Pas d'appui JMPR 2007 DJA 0,03 JMPR 2007 DrfA 0,1	L'Union européenne a soumis un formulaire de préoccupations en octobre 2015. Azinphos-méthyle a fait l'objet d'un examen toxicologique en 2007 suite aux préoccupations exprimées par l'Union européenne dans CCPR 2008 sur la base de données chez l'homme. La réévaluation du comportement du résidu a été annoncée pour 2010, mais elle n'a pas eu lieu du fait que la substance n'était plus appuyée. L'Union européenne interdit cette substance. Cela concerne la santé publique car la DrfA est dépassée pour plusieurs produits d'après des données de l'Union européenne relatives à la consommation: 185% de la DrfA pour les poires; 135% pour les oranges qui pourraient ne pas susciter d'inquiétude si l'on tient compte de la répartition entre la peau et la pulpe; pêches (120%), ananas (105%).

<b>Substance</b>	<b>Justification</b>
	Du fait que la substance répond à la règle des 15 ans et qu'il a été confirmé lors de plusieurs sessions du CCPR qu'elle n'était plus appuyée dans le monde, les CXL en vigueur devraient être retirées de toute urgence (2010 CCPR, par. 178; 2011 CCPR, Annexe X; 2012 CCPR, par.
<p>Diazinon (22) [Makhteshim–Agan]</p> <p>Note: Le diazinon est déjà programmé pour une évaluation toxicologique et une évaluation des résidus par une JMPR intérimaire qui se tiendra au printemps 2016, sur la base des préoccupations soulevées par le CIRC sur les IARC sur les propriétés potentiellement cancérigènes de la substance (voir résumé du rapport de la JMPR de 2015).</p> <p>DJA 0,005 – 2006 JMPR DrfA 0,03 – 2006 JMPR</p>	<p>Répond à la règle des 15 ans (inscrit au Tableau 2B), dernière évaluation en 1996. Les préoccupations de l'Union européenne sont les suivantes:</p> <p>L'Union européenne interdit cette substance. La DJA de l'UE de 0,0002 mg/kg de poids corporel/jour) est beaucoup plus basse que la DJA de la JMPR (0,005 mg/kg de poids corporel/jour) En utilisant les CXL actuellement en vigueur et la DrfA/DJA dans le modèle PRIMo de l'EFSA, on note de graves préoccupations de santé publique après une exposition d'origine alimentaire à long terme au diazinon.</p> <p>Une évaluation du risque d'exposition aiguë par voie alimentaire a été effectuée en utilisant les CXL. En utilisant le modèle ACTEI (apport à court terme estimatif international) de la JMPR, la DrfA de la JMPR n'est pas dépassée. En utilisant le modèle PRIMo de l'EFSA et les CXL, la DrfA de l'UE est dépassée (ACTEI 1) pour l'endive (175%), les prunes (132%), les carottes (127%), les melons (121%), les pommes (118%), les brocolis (117%), les tomates (116%), les poires (105%), les choux cabus (105%) et la viande bovine (102%). Un calcul affiné (ACTEI 2) des facteurs de variabilité conduira encore à des dépassements de la DrfA pour l'endive, les melons, les prunes et la viande bovine (102-175%). L'utilisation du HR (résidu le plus élevé) diminuerait de moitié l'exposition à court terme, ce qui n'entraînerait pas un dépassement de la DrfA. Même sans inclure la limite de quantification pour les cultures sans LMR, les valeurs les plus élevées de l'AJMT calculées en pourcentage de la DJA sont de 376-4990% dans divers groupes de populations (enfants, nourrissons, public en général) et pays, les viandes, les fruits à pépins, les carottes et les betteraves sucrières y contribuant le plus (tous &gt;&gt;100 % de la DJA). Il est reconnu que l'utilisation des MREC diminuerait d'un facteur 4-5 environ l'exposition d'origine alimentaire à long terme, mais cela conduirait encore à un dépassement de la DJA.</p>
<p>Phosalone (60) [Cheminova]</p> <p>DJA 0,02 – 1997 JMPR DrfA 0,3 – 2001 JMPR</p>	<p>Répond à la règle des 15 ans (inscrit au Tableau 2B), dernière évaluation en 1997.</p> <p>L'UE propose de soumettre un formulaire de préoccupation sur la base des préoccupations de santé publique</p> <p>L'Union européenne interdit cette substance. L'UE a établi une DJA et une DrfA plus basses que celles de la JMPR.</p> <p>Utiliser la DrfA et la DJA de 0,01 mg/kg de l'UE, les LMR de l'UE et la LMR Codex pour la pomme et les fruits à pépins pour le phosalone conduit à un dépassement de la DJA, la pomme y contribuant le plus (114-639 %) dans diverses populations. Dans l'évaluation du risque alimentaire à court terme, ces LMR conduisent à des dépassements de la DrfA de l'UE non seulement pour les pommes (490%), mais aussi pour les poires (180%) et les pêches (120%). Il n'a pas été tenu compte de l'impact du métabolite oxaphosalone, mais il viendrait seulement s'ajouter à l'exposition d'origine alimentaire.</p> <p>Avec la DrfA de la JMPR de 0,3 mg/kg de poids corporel et la DJA de 0,02 mg/kg de poids corporel/jour, il n'y a pas de préoccupations concernant l'exposition.</p> <p>En attente d'un avis sur des produits appuyés Durian (Thaïlande)</p>
<p>Quintozène(64)[Crompton–AMVAC]</p> <p>DJA 0,01 – 1995 JMPR DrfA ND</p>	<p>Répond à la règle des 15 ans (inscrit au Tableau 2B), dernière évaluation en 1995. L'UE propose de soumettre un formulaire de préoccupation sur la base des préoccupations de santé publique</p> <p>L'UE interdit le quintozène contenant plus de 0,1% d'hexachlorobenzène. Pour le quintozène (contenant moins de 0,1% d'hexachlorobenzène), la nécessité de calculer une DrfA n'a pas été évaluée (UE ou JMPR). En utilisant les CXL, le modèle ACTEI de la JMPR et la DJA en substitution de la DrfA, on observe un dépassement de la DrfA pour les racines de gingembre (240%); on n'observe pas de dépassement pour le modèle PRIMo de l'EFSA. En utilisant la DJA (provisoire) de 0,01 mg/kg de</p>

<b>Substance</b>	<b>Justification</b>
	<p>poids corporel/jour, l'AJMT dans l'évaluation du risque d'origine alimentaire à long terme ne dépasse pas la DJA sur la base des LMR Codex et du modèle PRIMo de l'EFSA. Toutefois, il y a de nombreuses incertitudes concernant les métabolites qui peuvent se former, en fonction de l'application de la substance active au stade de croissance et du type de plante. On ne dispose pas de données suffisantes pour exclure des risques pour le consommateur.</p>
<p>Amitraze (122) [Arysta Lifesciences]</p> <p>DJA 0,01 – 1998 JMPR DrfA 0,01 – 1998 JMPR</p>	<p>Répond à la règle des 15 ans (inscrit au Tableau 2B), dernière évaluation en 1998. L'UE propose de soumettre un formulaire de préoccupation sur la base des préoccupations de santé publique.</p> <p>La DrfA et la DJA de l'UE et de la JMPR pour l'amitraze sont les mêmes. Toutes les LMR de l'UE sont établies à la limite de quantification. Aucune évaluation de l'UE des essais de résidus n'est disponible. L'évaluation du risque aigu a donc été effectuée avec les CXL actuellement en vigueur. Toutefois, si l'on utilise le modèle PRIMo de l'EFSA, on observe des dépassements pour les oranges (663%), les pommes (490%), les poires (455%), les pêches (297%), les concombres (292%) et les tomates (291%) pour les enfants. Un calcul affiné (ACTEI 2) des facteurs de variabilité conduirait encore à des dépassements de la DrfA pour les mêmes cultures (211-480%). En outre, même sans inclure la limite de quantification pour les cultures sans LMR, les valeurs les plus élevées de l'AJMT calculées en pourcentage de la DJA sont de 254 et 146 chez l'enfant en Allemagne et aux Pays-Bas, les fruits à pépins y contribuant le plus (&gt;100 % de la DJA). Il est reconnu que l'utilisation des MREC diminuerait d'un facteur 4-5 l'exposition d'origine alimentaire à long terme, cas dans lequel le dépassement de la DJA n'est plus envisagé.</p> <p>En utilisant les tableurs de la FAO pour l'ACTEI et la DrfA de la JMPR, la DrfA est dépassée pour les oranges (150-290%), les pommes (280-360%), les poires (280-290%), les pêches (150-260%), les concombres (130-200%) et les tomates (110-320%). Il est reconnu que l'utilisation des HR réduirait environ de moitié l'exposition d'origine alimentaire, mais cela entraînerait encore des dépassements de la DrfA.</p>

## TABLEAU 2B: LISTE POUR LA RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE (COMPOSÉS INSCRITS DANS LE CADRE DE LA RÈGLE DES 15 ANS MAIS PAS ENCORE PROGRAMMÉS OU INSCRITS)

Les composés inscrits dans ce tableau n'ont pas été évalués pendant au moins 15 ans. Les décisions relatives à l'établissement de la priorité de ces composés doivent être fondées sur les critères pertinents figurant pages 170 à 172 *du Manuel de procédure du Codex*. Les composés sont inscrits au Tableau 2b dans l'attente d'un avis sur la fourniture des séries de données d'appui et/ou de l'indication de l'appui du fabricant et/ou de l'État membre.

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Problème – produits appuyés	Homologations nationales actuelles	Évaluation précédente	DJA	ARfD
Bioresméthrine (93) <b>RECOMMANDER LE RETRAIT DE LA LISTE DES PESTICIDES DU CCPR – PAS D'HOMOLOGATIONS NATIONALES CONNUES</b>	bioresméthrine	N'est plus appuyé par le fabricant	No	1991	0,03 - 1991	ND
Tecnazène (115) <b>RECOMMANDER LE RETRAIT DE LA LISTE DES PESTICIDES DU CCPR – PAS D'HOMOLOGATIONS NATIONALES CONNUES</b>	Tecnazène	Pas d'appui connu d'un fabricant	No	1994	0,02 - 1994	ND
Fenthion (39)	fenthion	N'est plus appuyé par le fabricant	Oui	1995	0,007 - 1995	0,01 - 1997
Disulfoton (74)	Disulfoton	N'est plus appuyé par le fabricant	Oui	1996	0,0003 - 2006	0,003 - 2006
Fenbuconazole (197) [Dow AgroSciences]	fenbuconazole	Avis attendu sur les produits appuyés	Oui	1997	0,03 (1997)	0,2 (2012)
Dinocap (87)	dinocap	N'est plus appuyé par le fabricant	Oui	1998	0,008 - 1998	0,008, AA 0.03 général
Hydrazide maléique (102) [Chemtura]	Hydrazide maléique	Avis attendu sur les produits appuyés	Oui	1998	0,3 (1996)	ND
Amitrole (79) [Nufarm]	amitrole	Avis attendu sur les produits appuyés	Oui	1998	0,002 (1997)	ND
Pyriproxifène (200) [Sumitomo]	Pyriproxifène	Avis attendu sur les produits appuyés	Oui	1999	0,1 (1999)	NR (1999)
Malathion (049) [Cheminova]	Malathion	Avis attendu sur les produits appuyés	Oui	1999	0,3 1997	2,0 (2003)
2-phénylphénol (056)	Phényl-2 phénol	fabricant inconnu	Oui	1999	0,4, 1999	NR (1999)



COMPOSÉ	UE:	Australie	Canada	USA	Japon	Philippines	Maroc	Corée	Chili	Nouvelle-Zélande	Brésil	Global
Dinocap (87)	Non	Oui	Oui		Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	
Disulfoton (74)	Non	Non	Non		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	
Fénarimol (192)	Non	Oui			Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	
Fenbuconazole (197)	Oui	Oui	Oui		Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	
OXYDE DE FENBUTATINE (109)	Non	Oui	Oui		Oui	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	
Fenthion (39)	Non	Non	Non		Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	
Phosphure d'hydrogène (46)	Oui	Oui		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Oui	
Malathion (049)	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Hydrazide maléique (102)	Oui	Oui	Oui		Oui	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	
Méthidathion (51)	Non	Oui			Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
Perméthrine (120)	Non	Oui			Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	
Phosalone (60)	Non	Non	Non		Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Pyriproxyfen (200)	Oui	Oui	Oui		Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
Quintozene (64)	Non	Oui			Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	
TECNAZÈNE (115)	Non	Non	Non		Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	<b>NON</b>
TOLYFLUANIDE (162)	Non	Non			Non	Non	No	Non	Non	Non	Non	<b>NON</b>
2-phénylphénol (056)	Oui	Oui						Non	Non	Non		
Parathion-méthyle (059)	Non	Oui						Non	Non	Non		
Bitertanol (144)	Non	Oui						Oui	Non	Non		
2,4-D (020)	Oui	Oui						Oui	Oui	Oui		
Diphenylamine (030)	Non	Oui						Non	Oui	Non		
Butoxyde de pipéronyle (062)	Oui	Oui						Non	Non	Oui		
Méthomyl (094)	Oui	Oui						Non	Oui	Oui		
Fipronil (202)	Oui	Oui						Oui	Oui	Oui		
Spinosad (203)	Oui	Oui						Oui	Oui	Oui		
Imidacloprid (206)	Oui	Oui						Oui	Oui	Oui		

**TABLEAU 3: ENREGISTREMENT DES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES**

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
007	Captane	1963	1995T, 2004T(ARfD), 2000R			Arysta Life Science
008	Carbaryl	1965	2001T(ADI, ARfD), 2002R			Bayer CropScience
017	Chlorpyrifos	1972	1999T, 2000R, 2006 (ARfD)			Dow AgroSciences
025	Dichlorvos	1965	2011T, 2012R			AMVAC
026	Dicofol	1968	1992, 2011T			Pas d'appui du fabricant

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
031	Diquat	1970	1993T, 1994R, 2013			Syngenta
032	Endosulfan	1965	1998T, 2006R			Makhteshim Agan
037	Fénitrothion	1969	2007T(ADI, ARfD), 2003R			Sumitomo
041	Folpet	1969	1995T, 2007T(ARfD), 1998R			Makhteshim Agan
048	Lindane	1965	2002T, 2003R, 2015			LMR proposées
057	Paraquat	1970	2003T, 2004R			Syngenta
063	Pyréthrin	1965	2003T, 2000R			Aucun fabricant
065	Thiabendazole	1970	1997T, 1997R, 2006T(ARfD)			Syngenta
067	Cyhexatin	1970	2005T, 2005R			Cerex Agri
081	Chlorothalonil	1974	2009T, 2010R			Syngenta
084	Dodine	1974	2000T, 2003R			AgriPhar SA
085	Fénamiphos	1974	1997T, 1999R, 2006T(ARfD)			Makhteshim Agan
086	Pirimiphos-méthyle	1974	1992T, 2006T(ARfD), 2003R			Syngenta
090	Chlorpyrifos-méthyle	1975	2009			Dow AgroSciences
095	Acéphate	1976	2005T, 2003R			Arysta Life Science
100	Methamidophos	1976	2002T, 2003R			Bayer CropScience
101	Pirimicarb	1976	2004			Syngenta
103	Phosmet	1976	1994T, 2003T, 1997R, 2002R			Gowan
106	Éthéphon	1977	2002T(ARfD), 2015			Bayer CropScience
112	Phorate	1977	2004T, 2005R			BASF / AMVAC
113	Propargite	1977	1999T, 2002R			Chemtura
116	Triforine	1977	1997T (2014)			Soutient de Sumitomo Co.
118	Cyperméthrine	1979	2006T, 2008R			FMC / AgriPhar
119	Fenvalérate	1979	2012			Sumitomo Chemical
129	Azocyclotine	1979	2005T, 2005R			Cerex Agri
132	Méthiocarbe	1981	1998T, 1999R, 2005R (ARfD)			Bayer CropScience
133	Triadiméfone/triadiménol	1979	2004T, 2007R			Bitertanol (168) [Bayer CropScience]
135	Deltaméthrine	1980	2000T, 2002R			Bayer CropScience

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
143	Triazophos	1982	2002T, 2007R			Bayer CropScience
146	Lambda-cyhalothrine	1984	2007T, 2008R			Syngenta
147	Méthoprène	1984	2001T, 2005R			Dow AgroSciences
148	Propamocarbe	1984	2005T, 2006R			Bayer CropScience
149	Éthoprophos	1983	1999T, 2004R			Bayer CropScience
151	Diméthipin	1985	1999T, 2004T(ARfD), 2001R			Chemtura
155	Bénalaxyl	1986	2005T, 2009R			FMC
156	Clofentézine	1986	2005T, 2007R			Makhteshim Agan
157	Cyfluthrine	1986	2006T, 2007R			Makhteshim Agan / Bayer
158	Glyphosate	1986	2004			Monsanto
160	Propiconazole	1987	2004T, 2007R			Syngenta
165	Flusilazole	1989	2007			DuPont
166	Oxydémeton-méthyl	1989	2002T, 1998R			United Phosphorous
167	Terbufos	1989	2003T			AMVAC
169	Cyromazine	1990	2006T, 2007R			Syngenta
171	Profénofos	1990	2007T, 2008R			Syngenta
172	Bentazone	1991	2012T, 2004T(ARfD), 2013			BASF
173	Buprofézine	1991	2008			Nihon Nohyaku
174	Cadusafos	1991	2009T, 2010R			FMC
175	Glufosinate-ammonium	1991	2012			Bayer CropScience
176	Hexythiazox	1991	2008T, 2009R			Nippon Soda Co
177	Abamectine	1992	1997T (2015)			Syngenta
178	Bifenthrine	1992	2009T, 2010R			FMC
179	Cycloxydime	1992	2009T, 2012R			BASF
180	Dithianon	1992	2010T, 2013R			BASF
181	Myclobutanil	1992	2014			Soutien de Dow AgroSciences
184	Étofenprox	1993	2011T,R			Mitsui Chemical Inc
185	Fenpropathrine	1993	2012T (2014)			Sumitomo Chemical
189	Tébuconazole	1994	2010T, 2011R			Bayer CropScience
194	Haloxyfop	1995	2006T, 2009R			Dow AgroSciences
196	Tébufénozide	1996	2003T(ARfD)			Dow AgroSciences
201	Chlorprophame	2000	2005T(ADI, ARfD)			Cerex Agri
015	Chlorméquat	1970	1997T, 1999T(ARfD) 1994	2016	2016	Soutien de BASF

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
051	Méthidathion	1972	1997T (1992)	2016	2016	Pas d'appui
182	Penconazole	1992	Aucune	2016	2016	Syngenta
188	Fenpropimorphe	1994	2004T(ARfD)	2016	2016	Soutien de BASF
190	Teflubenzuron	1994	Aucune	2016	2016	Soutien inconnu
072	Carbendazime	1973	1995T, 2005T(ARfD), 1998R	2017	2017	Nippon Soda Co
126	Oxamyl	1980	2002	2017	2017	Dupont
187	Cléthodime	1994	1999T(ARfD)	2017	2017	Soutien des USA
193	Fenpyroximate	1995	2007T(ARfD)	2017	2017	Nihon Nohyaku
199	Krésoxim-méthyl	1998	Aucune	2017	2017	BASF
070	Bromopropylate	1973	1993	2018	2018	Pas d'appui
105	Dithiocarbamates – dont propinèbe, ferbame, zirame	1965	1993R, 1996T ferbam, ziram, 2004 propineb	2018	2018	Les DTC individuels sont évalués, propineb 2004, ferbam/ziram 1996
110	Imazalil	1977	1977, 2000T, 2005T(ARfD)	2018	2018	Janssen
111	Iprodione	1977	1995T, 1994R	2018	2018	Soutien de BASF
120	Perméthrine	1979	1999T	2018	2018	Pas d'appui du fabricant
138	Métalaxyl	1982	2002T	2018	2018	Quimicas del Vallés - SCC GmbH
191	Tolclofos-méthyl	1994	Aucune	2018	2018	Sumitomo Chemical
195	Fluméthrine	1996	Aucune	2018	2018	Bayer CropScience
027	Diméthoate	1965	1996T, 2003T(ARfD), 1998R	2019	2019	
046	Phosphure d'hydrogène	1965	1966T	2019	2019	Soutien inconnu
047	Ions de bromure	1968	1988T	2019	2019	Soutien inconnu
096	Carbofuran	1976	1996T, 2008T(ARfD), 1997R	2019	2019	FMC
109	Oxyde de fenbutatine	1977	1992T, 1993R	2019	2019	Non soutenu par BASF
117	Aldicarbe	1979	1992T, 1995T(ARfD), 1994R	2019	2019	AgLogic Chemcial LLC
145	Carbosulfan	1984	2003T, 1997R	2019	2019	
192	Fénarimol	1995	Aucune	2019	2019	
035	Éthoxyquine	1969	2005T, 1999R	2020	2020	Aucun fabricant

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
082	Dichlofluanide	1969	1983T	2020	2020	Pas d'appui du fabricant
083	Dicloran	1974	1998	2020	2020	Gowan
114	Guazatine	1977	1997	2020	2020	Limites indicatives- agrume, fruits à pépins
142	Prochloraz	1983	2001T, 2004R	2020	2020	Bayer CropScience
162	Tolyfluanide	1988	2002	2020	2020	Bayer CropScience
002	Azinphos-méthyle (2)	1965	2007T	2021	2021	Makhteshim
022	Diazinon	1965	2006T 1993	2021	2021	Makhteshim-Agan
060	Phosalone	1972	1997T, 2001T(ARfD), 1994R	2021	2021	Cheminova
064	Quintozène	1969	1995	2021	2021	Chemtura
122	Amitraz	1980	1998T	2021	2021	Arysta Lifesciences
130	Diflubenzuron	1981	2001T, 2002R	Observations du JECFA		Chemtura
020	2,4-D	1970	1996T, 1998R, 2001T(ARfD),	Inscrit-non répertorié	Inscrit-non répertorié	Dow AgroSciences
030	Diphénylamine	1969	1998T, 2001R	Inscrit-non répertorié	Inscrit-non répertorié	Cerex Agri
039	Fenthion	1971	1995, 1997T(ARfD)	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Pas d'appui du fabricant
049	Malathion	1965	1997T, 2003T(ARfD), 1999R	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	
056	Phényl-2 phénol	1969	1999	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Aucun fabricant
059	Parathion-méthyl	1965	1995T, 2000R	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	[Cheminova]
062	Butoxyde de pipéronyle	1965	1995T, 2001T(ARfD), 2001R	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Endura
074	Disulfoton	1973	1996T(ARfD)	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Bayer CropScience
079	Amitrole	1974	1997T, 1998R	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Nufarm
087	Dinocap	1969	1998T, 2000T(ARfD)	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Pas d'appui du fabricant
093	Bioresméthrine	1975	1991T, none	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Pas d'appui du fabricant
094	Méthomyl	1975	2001	Inscrit-non	Inscrit-non	DuPont

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
				programmé	programmé	
102	Hydrazide maléique	1976	1996T, 1998R	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Chemtura
115	Tecnazène	1974	1994T	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Appui inconnu
144	Bitertanol	1983	1998T, 1999R	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Bayer CropScience
197	Fenbuconazole	1997	Aucune	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Dow AgroSciences
200	Pyriproxifène	1999	Aucune	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Sumitomo Chemical / Valent Canada Corporation
202	Fipronil	2000/2001	Aucune	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	BASF
203	Spinosad	2001	Aucune	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Dow AgroSciences
206	Imidaclopride	2001	Aucune	Inscrit-non programmé	Inscrit-non programmé	Bayer CropScience
204	Esfenvalérate	2002	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical
205	Flutolanil	2002	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
207	Cyprodinil	2003	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
208	Famoxadone	2003	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
209	Méthoxyfénoside	2003	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
210	Pyraclostrobin	2003	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
211	Fludioxonil	2004	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
212	Métalaxyl-M	2002	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
213	Trifloxystrobin	2004	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
214	Diméthénamid-P	2005	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
215	Fenhexamid	2005	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
216	Indoxacarbe	2005	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
217	Novaluron	2005	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Makhteshim-Agan
218	Sulfuryl fluoride	2005	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
219	Bifénazate	2006	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Chemtura
220	Aminopyralide	2007	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
221	Boscalid	2006	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
222	Quinoxifène	2006	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
223	Thiaclopride	2006	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
224	Difénoconazole	2007	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
225	Diméthomorphe	2007	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
226	Pyriméthanil	2007	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
227	Zoxamide	2007	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Gowan
229	Azoxystrobine	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
230	Chlorantraniliprole	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
231	Mandipropamid	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
232	Prothioconazole	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
233	Spinetoram	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
234	Spirotétramate	2008	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
235	Fluopicolide	2009	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
236	Métaflumizone	2009	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
237	Spirodiclofène	2009	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
238	Clothianidine	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical
239	Cyproconazole	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
240	Dicamba	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
241	Étoxazole	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical
242	Flubendiamide	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
243	Fluopyram	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
244	Méptyldinocap	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
245	Thiaméthoxame	2010	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
246	Acétamipride	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nippon Soda
247	Benzoate d'émamectine	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
248	Flutriafol	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Chemnova
249	Isopyrazam	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
250	Oxyde de propylène	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Aberco
251	Saflufénacil	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
252	Sulfoxaflor	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
253	Penthiopyrade	2011	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
253	Amétoctradine	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[BASF] – États-Unis
254	Chlorfénapyr	2012 T(2018)R	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[BASF] – Brésil
255	Dinotéfurane	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[Mitsui Chemicals Agro] – Japan

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
256	Fluxapyroxade	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[BASF] – États-Unis
257	MCPA	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[Nufarm] – États-Unis
258	Picoxystrobine	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[Dupont] -USA
259	Sedaxane	2012	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[Nufarm] – États-Unis
261	Benzovindiflupyr	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
262	Bixafène	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
263	Cyantranilprole	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
264	Fénamidone	2013/14	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
265	Fluensulfone	2013/14	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Makhteshim
266	Imazapic	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
267	Imazapyr	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
268	Isoxaflutole	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
269	Tolfenpyrad	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
270	Triflumizole	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nippon Soda
271	Trinéxapac	2013	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
272	Aminocyclopyrachlore	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
273	Cyflumétofène	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
274	Dichlobénil	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Chemtura
275	Flufénoxuron	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
276	Imazamox	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
277	Mésotrione	2014	Aucune	Jamais programmée	Jamais programmée	Syngenta
278	Métrafénone	2014	Aucune	Jamais programmée	Jamais programmée	BASF
279	Pymétrozine	2014	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
280	Acétochlore	2015	Aucune	Jamais programmée	Jamais programmée	Monsanto
281	Cyazofamide	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
282	Flonicamide	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
283	Fluazifop-p-butyle (999)	2015 (pas dans le rapport JMPR)	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
284	Flumioxazine	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo
285	Flupyradifurone	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
286	Lufénurone	2015	Aucune	Jamais programmée	Jamais programmée	Syngenta
287	Quinclorac	2015	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
999	Acibenzolar-S méthyle	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
999	Cyclanilprole	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
999	Imazéthapyr	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
999	Isofétamide	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
999	Norflurazon	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Tessengerlo Kerley Inc.
999	Oxathiapiproline	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
999	Pendiméthaline	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
999	Pinoxaden	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Spiromésifène	2016	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
999	Bicyclopyrone	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Fenazaquine	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Gowan
999	Fenpyrazamine	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo chemical
999	Isoprothiolane	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
999	Natamycine	2017	Aucune	Jamais programmée	Jamais programmée	DSM Food Specialities
999	Acide phosphoreux / fosétyl	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nufarm / Bayer CropScience
999	Quinalophos	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	na
999	Pydiflumétofène SYN545794	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Tricyclazole	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	na
999	Triflumézopyrim	2017	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
999	Pyrifluquinazone	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
999	Éthiprole	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
999	XDE-777	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
999	Mandistrobin	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical
999	Metconazole	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Valent USA / Kureha
999	Fluaziname	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	ISK Biosciences; Ishihara Sangyo Kaisha
999	Pyriofénone	2018	Aucune	Jamais programmée	Jamais programmée	ISK Biosciences; Ishihara Sangyo Kaisha
999	Tioxazafen	2018	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Monsanto
999	Broflalinide	2019	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	Landis Internaitonal / Mitsui Chemicals
999	BAS 750F	2019	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
999	Afidopyropène	2019	Aucune	Jamais programmé	Jamais programmé	[Meiji SeikaPharma/ BASF]

**TABLEAU 4: COMBINAISONS PRODUIT CHIMIQUE/ PRODUIT POUR LESQUELLES LA BPA SPÉCIFIQUE N'EST PLUS APPUYÉE**

<b>Code</b>	<b>Chimique</b>	<b>Observations</b>
49	Malathion	Pomme; agrumes; raisin (BPA de l'Union européenne ne sont plus appuyées)
39	Fenthion	Cerise; agrumes; huile d'olive (vierge); olives (BPA de l'Union européenne ne sont plus appuyées)
162	Tolyfluanid	Tous les produits (BPA de l'Union européenne ne sont plus appuyées)